

# Conseil d'Administration

Séance du **11 JUILLET 2022**

## COMPTE-RENDU

### ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 23 mai 2022
3. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 31 mai 2022

### Enjeux stratégiques

4. Stratégie Europe : UniGR asbl, université européenne ([information, échanges](#))
5. Élection de Vice-présidents fonctionnels
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2023
7. Allocation des moyens aux pôles scientifiques et aux collégiums – année 2023

### Ressources Humaines

8. Modification des Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels
9. Profils proposés dans le cadre du repyramide des Assistants Ingénieurs 2022 (LPR)
10. Rémunérations d'activités accessoires année universitaire 2021-2022 et suivantes - activités de formation et de recrutement, d'examens et de concours
11. Rémunération des intervenants à l'admission en certificat de capacité d'orthophonie
12. Avancement à la classe supérieure des enseignants contractuels

### Formation & Insertion Professionnelle

13. Liste prévisionnelle des diplômes demandés à l'accréditation 2024 en Licence, Licence Professionnelle, Master et en Santé
14. Montants des droits universitaires : taux applicables 2022-2023
15. Montants des droits universitaires : répartition 2022-2023
16. Montants des droits universitaires : tarification des certifications non obligatoires et inscriptions particulières 2022-2023

17. Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés des étudiants extracommunautaires - années universitaires 2021/2022 et 2022/2023 : prolongation de la mesure relative aux conventions avec l'assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT)
18. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2022-2023
19. Frais des écoles d'ingénieurs applicables aux candidats à l'admission 2022
20. Demande de création du DU Collège de Droit Lorrain
21. Demande de création du DU Expert de justice ➔ **REPORTÉ**
22. Demande de création d'un DU Euridentity Basic Level : Foundations of Europe
23. Demande de modification du DU Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends
24. Demande de modification de l'intitulé du CMI Biologie-Santé-Environnement
25. Demande de création du DU Management international – Franco-ukrainien
26. Demande de création du DU Formation Parcours adaptés
27. Modification des Régimes Spéciaux d'Études (RSE) - rentrée 2022 - Etudiant(e) Sportif(ve) de Haut Niveau (ESHN)
28. Demandes d'ouverture de formations en apprentissage
29. Demande d'ouverture de la filière FISEA à l'ENSIC (formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti)

## Vie Institutionnelle

30. Désignation du Directeur Général de la filiale UL Propuls ➔ **REPORTÉ**
31. Élection des membres de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants et Enseignants-Chercheurs :
  - a. collège 3 : PRAG (1 homme, 1 femme)
  - b. autres représentants : PRCE (1 homme, 1 femme)
  - c. autres représentants – enseignants du 1<sup>er</sup> degré (1 homme, 1 femme)
32. Désignation de 2 représentants du collège Personnalités Extérieures du Conseil d'Administration au Bureau du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine
33. Désignation des représentants de l'Université de Lorraine au sein des instances du groupement d'intérêt économique « Hôpital Virtuel de Lorraine » (GIE HVL)
34. Avis sur la nomination du Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université de Lorraine
35. Examen des statuts de l'UR 7312 Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs – PErSEUs
36. Modification des statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales – Metz (UFR SHS - METZ) : articles 4 et 6
37. Modification des statuts de l'UR 3767 Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs - ERPI
38. Modification des statuts de l'UR 3945 Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH)
39. Modification des statuts de l'Ecole Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation (ENSGSI)
40. Modification des statuts de l'UFR Faculté de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy (FST)
41. Modification des statuts de l'UR 7303 Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat - IRÉNÉE
42. Modification du règlement intérieur du pôle scientifique Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)
43. Examen de la convention de renouvellement de l'unité d'appui et de recherche « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine »

## Affaires Financières

44. Modification des modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS
45. Reconduction du principe de cautionnement dans le cadre de l'hébergement au CROUS des étudiants et des chercheurs internationaux ➔ **AJOUTÉ**

## Question(s) diverse(s)

### **Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme BOULANGER Hélène, Présidente de l'Université de Lorraine

Collège A : Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOCZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B : M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme GAUCHER Caroline, M. AMBLARD-VIROLAUD Maxime, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOC'H Vasilica

Collège BIATSS : M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers : Mme TOUCH Pheakdey, M. ZUDDAS Enzo

Collège des personnalités extérieures : M. CHABIRA Hocine, M. BRUNEAU Francis, Mme MOINARD Patricia, M. SCIAMANNA Marc

### **Étaient représentés**

### ***Par Procuration :***

#### **Étaient excusées :**

Mme PEREZ Sylvie  
Mme MORBÉ Muriel  
M. TORRIS Jean-Paul

### **Étaient absents :**

M. BOUREL Valentin  
M. LAJOIE Alexian

#### **Invités :**

- M. Le Recteur de région académique ou son représentant  
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant  
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*  
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire

M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation  
M. BLIN Jean-Luc, Vice-président du Conseil Scientifique  
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*  
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*  
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*  
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*  
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*  
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*  
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*  
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la *Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement*  
M. BOSTANCI Ayhan, Vice-président *Étudiant*  
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable  
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur du Budget et des Finances  
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services par intérim  
M. LAJOUX Sébastien, Directeur des Ressources Humaines  
M. DINE David, Directeur de la Communication  
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale (excusée)  
Mestadames et Messieurs les candidats aux fonctions de Vice-présidents fonctionnels

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 30 + 1 (la Présidente de l'Université de Lorraine)

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 23

Nombre de membres représentés : 3

À 9h05, la Présidente ouvre la séance.

## 1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

 La Présidente salue tout d'abord M. Hocine CHABIRA et Mme Caroline GAUCHER qui participent à leur dernier Conseil d'Administration. En effet :

- M. Hocine CHABIRA est recruté comme enseignant-associé à l'Université de Lorraine et aura, à partir de la rentrée de septembre, la qualité d'électeur du Conseil d'Administration et ne pourra donc plus siéger comme personnalité extérieure dans cette assemblée ;
- Mme Caroline GAUCHER a été promue sur un poste de Professeur des Universités et ne peut plus continuer à siéger au titre du collège B.

La Présidente remercie chacun d'entre eux pour sa participation et les félicite pour leur nomination à des postes au sein de l'Établissement.

 Puis, la Présidente accueille M. Francis BRUNEAU, Directeur Général par intérim du CHRU de Nancy, qui remplace M. Bernard DUPONT, ancien Directeur Général du CHRU, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Voici donc quelques changements dans la composition du Conseil d'Administration à la fois immédiats et à venir.

 En ce qui concerne la situation de la covid, l'Université de Lorraine n'a pas d'inquiétude particulière pour l'organisation de la rentrée mais un appel à la vigilance, à la responsabilisation des personnes pour tenter de freiner la progression de l'épidémie.

 L'Établissement a fini l'installation des instances avec la réunion du 6 juillet dernier du Sénat Académique, assemblée composée des élus du Conseil de la Formation (CF), Conseil de la Vie Universitaire (CVU), Conseil Scientifique (CS) auxquels s'ajoutent les 16 élus spécifiques du Sénat Académique.

La constitution de l'équipe politique, quant à elle, s'est poursuivie depuis le dernier Conseil d'Administration avec l'élection :

- du Vice-Président (VP) du CF, M. Nicolas OGET,
- du VP du CVU, M. Pierre DEGOTT,
- du VP du CS, M. Jean-Luc BLIN, et
- du VP Étudiant, M. Ayhan BOSTANCI.

 La Présidente a également réalisé le recrutement du Directeur Général des Services (DGS) – M. Jean-François MOLTER ayant rejoint son corps d'origine à la Région Grand Est. Elle a procédé, avec un jury composé à moitié de personnes extérieures et à moitié de personnes intérieures à l'Établissement, à l'audition des 3 candidats retenus pour la dernière séquence le 27 juin dernier. Le choix de la Présidence s'est porté sur M. Vincent MALNOURY. L'arrêté de nomination du Ministère ne devrait pas tarder.

 La Présidente a participé au « Féru des Sciences », projet porté M. Hocine CHABIRA. Le « Féru des Sciences » est une évolution de l'ancien musée de l'histoire du fer de Jarville-la-Malgrange, qui offre désormais un espace dédié à la médiation des sciences, particulièrement des sciences physiques, à destination des jeunes publics notamment via " l'Espace à Bidouille ".

#### Au niveau national :

 Certains dispositifs LPR (Loi de Programmation de la Recherche) sont toujours en cours de déploiement. La Présidente reviendra en septembre sur l'ensemble de la démarche de la revalorisation indemnitaire portée par la loi, et sur le repyramide – notamment. Une réflexion est en cours au Ministère sur la simplification des processus ; le conseiller de la ministre qui en sera en charge n'est autre que M. Pierre MUTZENHARDT, ex Président de l'Université de Lorraine, qui devrait être nommé d'ici quelques jours conseiller auprès du cabinet de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

 Le gouvernement annonce une augmentation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce qui représente pour l'Université de Lorraine 14 M€ de masse salariale en année pleine pour les titulaires, auxquels s'ajoutent 700 000 € de masse salariale pour les contractuels. L'Établissement attend des précisions de l'État quant à l'accompagnement de cette mesure bienvenue compte-tenu du contexte inflationniste. La Présidente pense que la mesure sera insuffisante ; les services travaillent pour doper les aides à destination à la fois des étudiants et des personnels en situation de précarité économique.

 L'inauguration officielle de la plateforme « data.gouv.fr » a eu lieu vendredi 8 juillet dernier. Il s'agit d'une plateforme nationale de stockage et de diffusion ouverte de données de la recherche. L'Université de Lorraine est très engagée dans cette démarche puisque l'entre� DOREL (DOnnées de la REcherche Lorraines) est aujourd'hui partie prenante de ce travail au niveau national et devrait être totalement intégrée dans « recherche data.gouv » à compter de 2024.

La Présidente souligne l'engagement des équipes de l'Établissement : la Direction du Numérique, la Direction de la Documentation et les collègues des laboratoires sont notamment très mobilisés sur ce sujet où la Lorraine, avec les universités de Grenoble, de Strasbourg et de Lille, fait office de pilote et de précurseur à l'échelle nationale.

#### Au niveau international :

✚ L'accord-cadre entre l'Université de Lorraine et le Georgia Institute of Technology a été signé le 22 juin dernier dans les locaux de Georgia Tech Lorraine, son antenne située sur le Technopôle de Metz. Cet accord-cadre vient renforcer des coopérations historiques entre ces établissements. La Présidente se réjouit du confortement de la présence de Georgia Tech Lorraine à Metz et elle espère que ces partenariats en sortiront consolidés.

✚ Demain, mardi 12 juillet, la ministre sera en déplacement à Grenoble et devrait annoncer les résultats de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) », dotation nationale de 800 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) désormais appelé « France 2030 ».

Sur ces 800 M€, 400 M€ sont pré-fléchés pour les I-SITE et IDEX et 400 M€ pré-fléchés pour les autres établissements. L'Université de Lorraine a déposé un dossier nommé « Lorraine Université d'Excellence pour l'Education et les Territoires (LUE - E&T) » en début d'année 2022 dans le cadre duquel sont prévues des actions permettant d'amener des moyens derrière la labellisation en sciences avec et pour la société, de travailler à la mise en place de dispositifs favorisant l'orientation et l'insertion des jeunes lorrains ainsi que des dispositifs permettant d'améliorer l'accès de proximité à l'enseignement supérieur sur l'ensemble des territoires que l'Université de Lorraine couvre.

Cette brique essentielle vient compléter les moyens obtenus par l'I-Site « Lorraine Université d'Excellence » et conforter la dimension territoriale de la démarche portée au niveau du site lorrain. L'Établissement a demandé un financement sur 8 ans de 19,5 M€. Nous attendons les résultats de demain avec impatience pour savoir si ce qui est prévu pourra être intégralement réalisé ou si des coupes sombres s'imposent, dit la Présidente.

M. Christophe SCHMITT entrevoit la présence de 2 ministres lorrains dans le nouveau gouvernement comme un élément qui pourrait s'avérer positif pour l'Université de Lorraine.

La Présidente ajoute qu'une députée de Thionville préside la commission Éducation à l'Assemblée Nationale.

La Présidente fait lecture des procurations.

## 2. PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2022 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Aucune demande de modification n'est formulée.

Le projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 23 mai 2022 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	<b>26</b>

<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de VOIX NON</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

### **3. PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2022**

**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Ni observation, ni commentaire de la part des Administrateurs.

Le projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 31 mai 2022 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	<b>26</b>
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de VOIX NON</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Afin de pouvoir procéder, pendant la pause, au vote à l'urne sur le point 5 relatif à l'élection des vice-présidents fonctionnels, la Présidente propose de ne traiter ce point 5 qu'après avoir abordé les points 6 et 7 (débat d'orientation budgétaire 2023 / allocation des moyens aux pôles scientifiques et aux collégiums – année 2023).

### **4. STRATÉGIE EUROPE : UNIGR ASBL, UNIVERSITE EUROPEENNE (Information, Échanges)**

M. Karl TOMBRE est présent au Conseil pour échanger avec les Administrateurs sur la stratégie Europe qui, dans le programme porté par ce mandat, constitue la pierre angulaire du déploiement de la stratégie internationale, résume la Présidente.

#### **Stratégie de positionnement européen**

- Implication à l'EUA [doctorat, science ouverte, innovation...]
- Contribuer à la stratégie européenne des universités [alliances « universités européennes », micro-certifications, label européen sur les diplômes...]
- Contribuer à la construction de l'espace européen de la recherche
- Stratégie d'influence : représentant à Bruxelles, partenariats, KICs, grands « clubs », implication Grand Est Europe
- [ Préparation d'une réponse à l'appel ASDESR avec des développeurs européens



M. Karl TOMBRE présente de manière synthétique l'état d'avancement de la réflexion de la stratégie du positionnement européen. Il commence tout d'abord par des éléments d'influence même si l'essentiel des discussions portera sur la notion d'université européenne.

Depuis plusieurs années, l'Université de Lorraine a choisi d'être impliquée dans l'association des universités européennes (EUA) ; elle est présente notamment dans divers groupes de travail et d'experts sur le doctorat, la science ouverte, l'innovation, etc.

Une stratégie européenne des universités a été élaborée par la commission depuis quelques mois, aboutissement d'un travail d'émergence d'une vision politique du rôle de l'Europe vis-à-vis des universités. Elle comporte :

- les alliances « universités européennes » ;
- un appui fort à la micro-certification qui rejoint des pratiques des universités françaises autour des blocs de compétences et de la manière d'envisager la constitution des diplômes ;
- un appel récent à un label européen sur les diplômes (voire ce que pourrait être un diplôme européen) ; M. Karl TOMBRE a sollicité l'ISFATES (Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences) et l'EEIGM (École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux) pour répondre à cet appel.

Un espace européen de la recherche est en pleine réflexion sur le choix des grands instruments à mettre en place, sur la notion d'évaluation de la recherche, entre autres choses.

L'Université de Lorraine a décidé de participer à une stratégie d'influence avec la présence d'un représentant à Bruxelles à temps plein qui travaille à temps partiel pour l'Établissement, et via l'investissement dans plusieurs grands clubs qui permet d'impliquer les chercheurs et les enseignants-chercheurs de l'Université dans des endroits où se rencontrent les grandes universités, les grands centres de recherche, le monde économique.

L'Établissement prépare une réponse à l'appel ASDESR Accélération des Stratégies de Développement des Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche) dans le cadre de « France 2030 » pour financer des développeurs européens qui puissent appuyer les collègues chercheurs et enseignants-chercheurs dans le portage de projets européens.

## Les universités européennes

- Contexte : discours sur l'Europe EM 26/9/2017, relayé par Conseil européen du 14/12/2017
  - Appel phase pilote en 2 temps 2019 et 2020, sur crédits Erasmus+ et exclusivement orienté formation à projets pilotes sur 3 ans
  - Contexte pan-européen affirmé au dernier moment dans la phase 1
  - En parallèle, travail sur une stratégie européenne à notion de diplôme européen, de statut d'établissement européen, etc.
  - 41 alliances retenues, mobilisant 300 établissements
  - 3<sup>e</sup> appel : extension des alliances existantes à objectif 60 alliances, 500 établissements.
- (soit 10 % des établissements européens d'enseignement supérieur)



Ces alliances ont été financées à hauteur de 5 M€ sur Erasmus+ et à hauteur de 2 M€ par alliance d'Horizon 2020 pour initier des activités de recherche au sein de ces alliances.

➔ Sans en faire l'a et l'ω crainte assez répandue d'avoir loupé un train qui démarre si on n'en est pas

## European Universities



**EUROPEAN  
UNIVERSITIES**  
A key pillar of  
the European  
Education Area

**41 ALLIANCES**  
More than 280  
HIGHER EDUCATION INSTITUTIONS  
Up to €5 million from Erasmus+  
Up to €2 million from Horizon 2020  
per alliance  
**27 MEMBER STATES + Iceland, Norway,  
Serbia and Turkey + United Kingdom**

European Universities  
are ambitious  
transnational alliances of  
higher education  
institutions (HEIs)  
developing long-term  
structural and strategic  
cooperation.

## Stratégie européenne des universités

- Renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche à mobilité étudiants, excellence de la recherche
- Universités emblématiques du « way of life » européen à compétences, diversité et inclusion, pratique démocratique, carrière attractive
- Universités comme acteurs du changement dans les transitions verte et numérique à FTLV
- Universités moteur d'une Europe forte à coopérations approfondies dans et hors Europe, renforcer influence sur la scène internationale

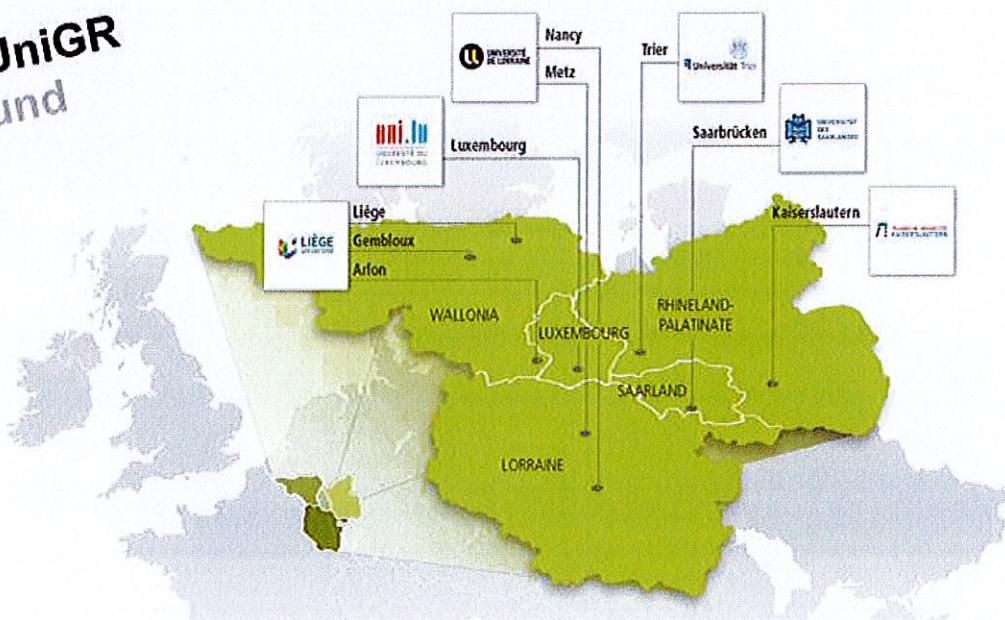
Les questions de mobilité, d'excellence de la recherche, la mise en avant du mode de vie européen et les transitions vertes et numériques font partie de la stratégie européenne des universités.

## Quelques objectifs 2024 de la stratégie

- Un pilote du **statut**
- Options testées pour un **label européen** des diplômes
- Généraliser la **carte européenne de l'étudiant**
- Recommandations sur compétences via **micro-certifications** pour FTLV et employabilité
- Souhait d'ajout d'une **dimension recherche** avec idée d'une « initiative d'excellence » européennes mais questions qui restent ouvertes : Excellence de la recherche vs. Consolidation des universités européennes vs. Widening

*Widening* = arrimer les pays les moins performants en enseignement supérieur et en recherche souvent du côté du sud et de l'est de l'Europe.

## Le Groupement UniGR Der UniGR Verbund

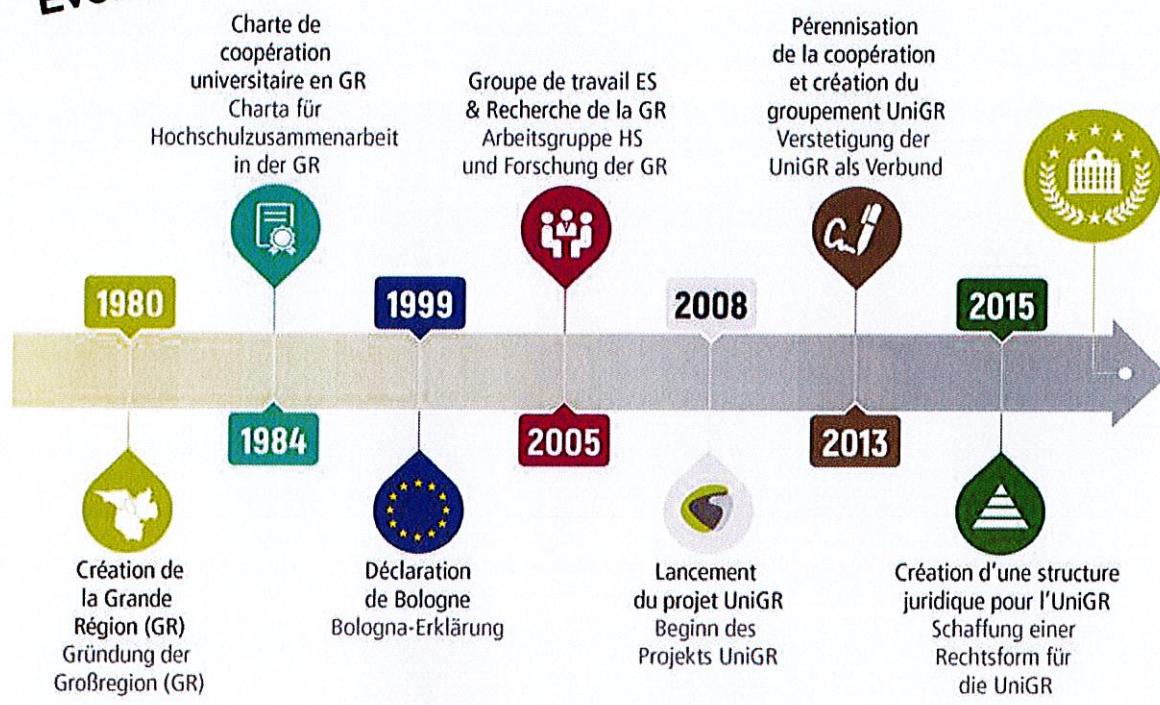


**6 universités + htw saar / 6 Universitäten + htw saar**  
**4 pays au cœur de l'Europe / Länder im Herzen Europas**  
**3 langues d'enseignement / Unterrichtssprachen**  
**141.000 étudiants / Studierende**  
**7.000 doctorants / Promovierende**  
**10.000 Enseignants & chercheurs / Dozent\*innen & Forscher\*innen**  
**>>> 1 stratégie commune / 1 gemeinsame Strategie**

L'Université de la Grande Région (UniGR) est le réseau que l'Université de Lorraine a choisi d'encourager (c'est-à-dire la coopération entre les universités de son espace transfrontalier). Des tiraillements politiques dans la commission ont conduit à un affichage tardif de la volonté de privilégier les alliances paneuropéennes, précise M. Karl TOMBRE.

Au 3<sup>ème</sup> appel, l'Université de Lorraine a envisagé d'intégrer une alliance existante qui ferait sens, en particulier avec des partenaires qu'elle connaissait déjà et qui correspondaient à ses orientations stratégiques.

## Évolution



## Quelques acquis

Statut étudiant UniGR : accès à l'offre de cours des universités membres

**30** cursus transfrontaliers



**LQGOS** École doctorale transfrontalière

École doctorale transfrontalière en sciences humaines & sociales



**40** projets de recherche conjoints



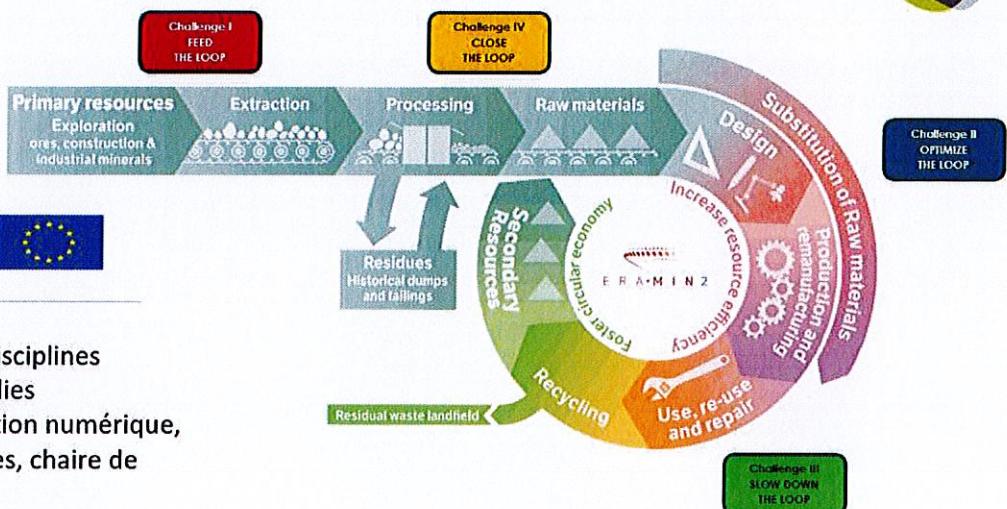
Avec le temps, de nombreuses collaborations se sont développées au sein du réseau de l'UniGR.

De même, des centres d'expertise interdisciplinaires ont été créés.

## Centres d'expertise interdisciplinaires



**Interreg**  
Grande Région | Großregion



- 80 chercheurs, 6 universités, 16 disciplines
- Formation : Master in Border Studies
- Recherche: centre de documentation numérique, glossaire, événements scientifiques, chaire de professeur invité
- Innovation : participation au projet SDT-GR

UNIVERSITÉ DE LA  
GRANDE RÉGION  
UNIVERSITÄT DER  
GROSSREGION



Uni-GR Centre of Expertise

## Expérience de gouvernance



L'UniGR n'est pas éligible aux « universités européennes » car elle n'est pas nord-sud / est-ouest, rappelle M. Karl TOMBRE.

L'Université de Lorraine a été récemment invitée par une université européenne existante, EURECA-PRO, positionnée sur l'objectif de développement durable doux (consommation et production responsables) dont au moins 2 des partenaires sont des partenaires de longue date de l'Université de Lorraine sur le sujet du génie des matériaux et du génie minier.

Il s'agit de la MONTAN Universität LOEBEN en Autriche et de la TU Bergakademie FREIBERG en Allemagne. Ces établissements sont de petites universités, plutôt de technologie, qui pèsent globalement 60 000 étudiants – ce qui explique leur hésitation à inviter l'Université de Lorraine qui leur fait doubler leur nombre d'étudiants. Mais si on se positionne sur la consommation et la production responsables, on apporte ce qui leur manquait, à savoir, la dimension interdisciplinaire.

Après réflexion liée à la taille de l'Université de Lorraine par rapport à la leur, ils ont choisi de nous inviter.



**EURECA-PRO**

**European University on REsponsible Consumption And PROduction**



## Partner Universities

► **UHASSELT**



**Silesian University of Technology**



Ges L'alliance de ces universités sont est bien paneuropéennes.

## EURECA-PRO Quelques chiffres



### EURECA-PRO c'est :

8 établissements  
de 7 États membres



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

### EURECA-PRO réunit :

60.000 étudiants,  
11.000 personnels  
67 composantes

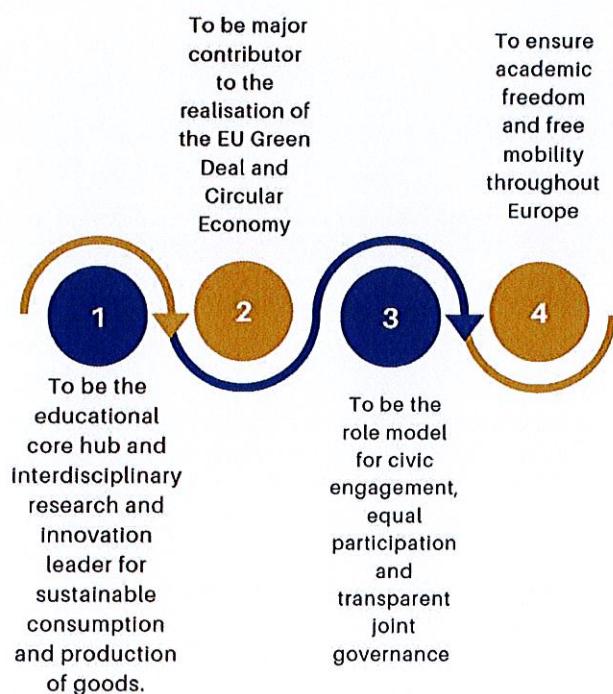
### EURECA-PRO a le soutien de :

25 partenaires associés

Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



## OUR VISION



Le but est de porter un regard interdisciplinaire sur la formation, la recherche et l'innovation dans le cadre de ce développement durable (économie circulaire, green deal).

# Cursus Eureca-Pro

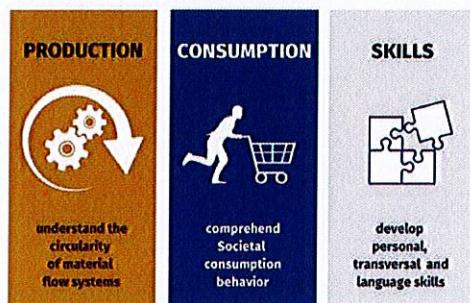
## Bachelor

Démarrage Octobre 2022 : MUL, SUT, TU BAF, HSMW

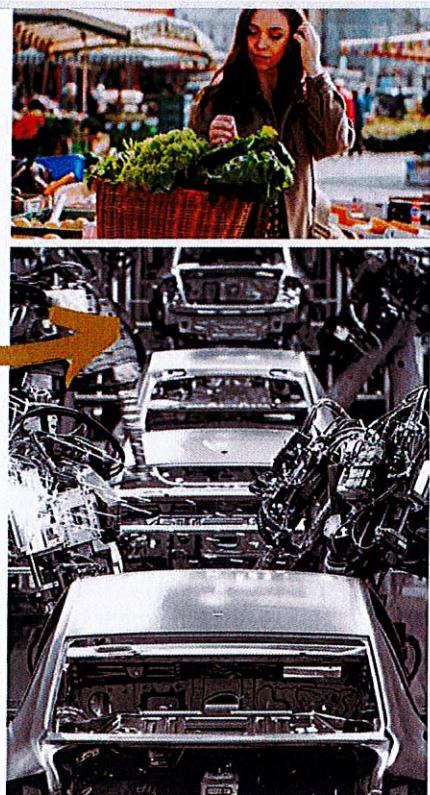
## Master

Octobre 2022: MUL, Mars 2023: SUT,  
Octobre 2023: TU BAF, ULE, HSMW

## Doctorat – activités lancées

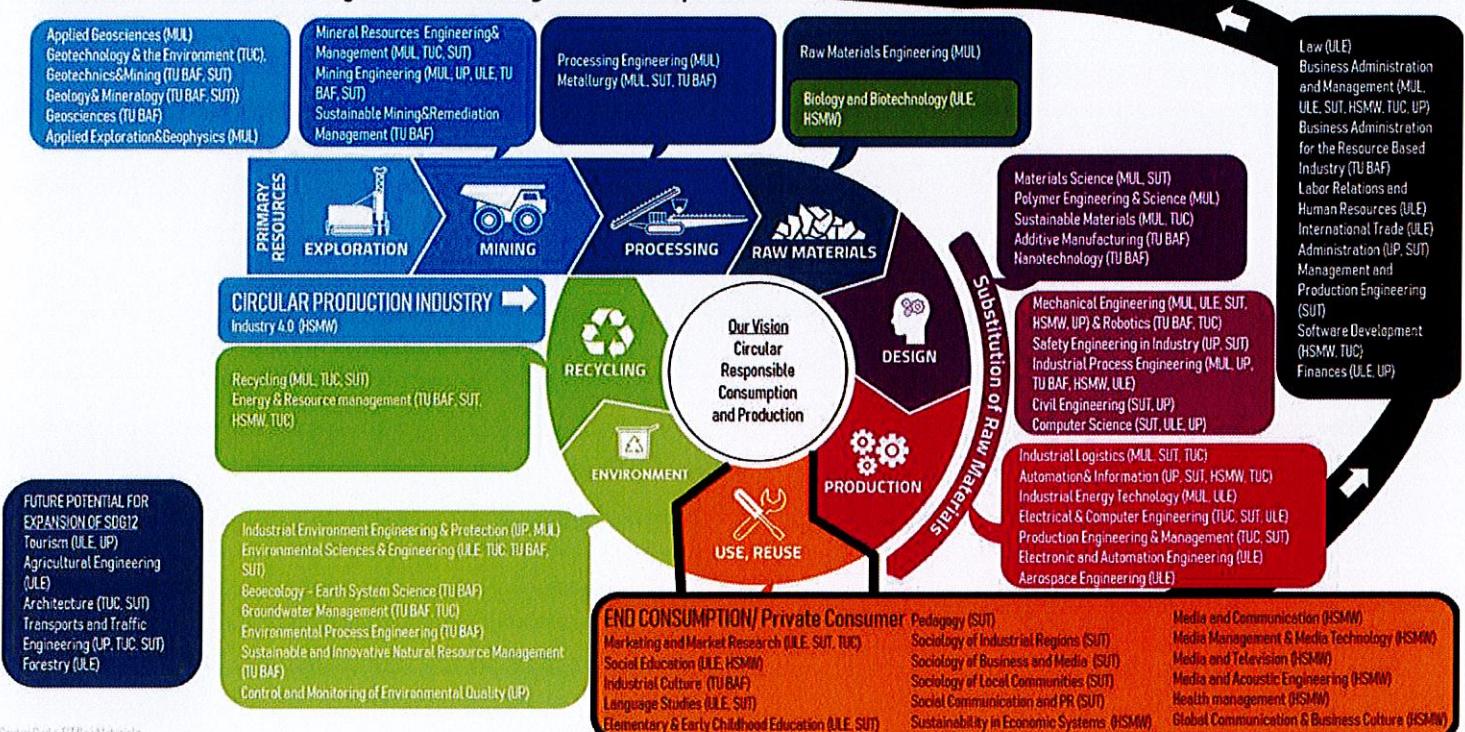


Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



## Recherche EURECA-PRO

### EURECA-PRO Circular Ecological, Economic, Legal & Social Aspects



Source: Cycle EURECA-PRO Materials

## EURECA-PRO Innovation



- EURECA-PRO cursus **Innovation et Entrepreneuriat**  
Cursus communs montés par les partenaires
- **Innovation Academy**  
collaboration des services de transfert
- **Innovation & Entrepreneurship Activity Pipeline**  
Idea camps, jump starter competitions, booster workshops etc.
- **Stages chez partenaires industriels**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



## Proposition de positionnement UL

- UniGR

- Continuer à défendre l'éligibilité de l'UniGR comme alliance « de facto » aux appels liés à la stratégie des universités : statut (GECT), développement de centres d'expertise
- Tirer un profit maximal de la proximité géographique (élément différenciant)
- Diversifier les sources de financement

- Eureca-Pro

- Rejoindre l'alliance en nous investissant sur toute la chaîne ■ notamment là où nous sommes différenciants (interdisciplinarité, consommation...)
- Besoin de mobiliser la communauté !

M. Marc SCIAMANNA trouve que chaque université de la Grande Région a décidé de faire bande à part : d'une part, le Luxembourg a rejoint une université européenne, Sarrebruck a rejoint Liège dans l'Université européenne des villes post-industrielles ; d'autre part, l'Université de Lorraine a des partenariats stratégiques de cotutelle de laboratoires avec des organismes de recherche (comme CentraleSupélec qui est dans une alliance européenne sur la santé). Quelle explication fait que le choix final a été de ne pas s'imbriquer dans une des 3 alliances de l'UniGR ?

Le choix de base est de se redonner la liberté de ne pas jouer une 3<sup>ème</sup> fois la carte de l'UniGR pour éviter un 3<sup>ème</sup> échec. Le montage de la Sarre a été discuté avec l'université du Luxembourg sur le spatial, domaine qui a pris d'autres partenaires de l'Université de Lorraine comme l'ULEO en Suède et une université polonaise. De plus, le spatial à l'Université de Lorraine n'est pas un élément qui crée un continuum : l'université de Toulouse et l'université du Luxembourg n'ont pas invité l'Établissement pour faire alliance. Une discussion avait été menée avec Liège qui est aussi partenaire de LEOBEN ; l'option qui l'a emporté dans les discussions internes à Liège est une option assez différente de celle discutée avec l'Université de Lorraine, explique M. Karl TOMBRE. Cela dit, on continue à travailler ensemble.

Quelle est la cible finale, demande M. Olivier GARET pour qui la dénomination « université européenne » est ambitieuse alors que le projet évoqué est plus localisé d'un point de vue thématique. Si plusieurs engagements sont pris dans des directions différentes avec des partenariats, cela posera la question de la lisibilité et de la gouvernance de ces partenariats ainsi que de la cible, en termes de périmètre dans les universités.

Cette question se pose aux grandes universités comme l'Université de Lorraine. À la différence, l'université de La Rochelle a initié, en France, un réseau de petites universités sur les environnements côtiers, très alignées sur la stratégie globale et en cohérence avec la cible de l'université de La Rochelle, et ce, dans le cadre de leur alliance européenne, expose M. Karl TOMBRE. Ce n'est pas le cas des alliances dans lesquelles seront les universités de Grenoble ou de Saclay.

De même, l'Université de Lorraine n'entre pas dans Eureca-Pro pour devenir demain uniquement l'université de la consommation et de la production responsables ; elle a pour cible d'avoir un groupe de partenaires sur une thématique donnée faisant partie de son cœur de positionnement : le sujet sur lequel l'Université de Lorraine est la plus différenciante est l'Objectif de Développement Durable n°12 adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à savoir, « Établir des modes de consommation et de production durables ». Ce levier phénoménal permettra de monter des projets de recherche, faire des diplômes communs, échanger des étudiants, avoir plus de doctorants en cotutelle, faire des écoles d'été en commun, assure M. Karl TOMBRE.

M. Christophe SCHMITT souhaite savoir quelles sont les prochaines étapes, si un dépôt doit être fait et quelles universités françaises sont partenaires. Il demande des précisions sur la mobilisation de la communauté universitaire et sur le positionnement de l'UniGR dans cet ensemble.

En ce qui concerne le processus, l'invitation de l'Université de Lorraine par le consortium est ferme et définitive. Dans le cadre pluriannuel européen du financement conséquent pour les « universités européennes », un dossier est à déposer dans un an, un an et demi. L'Université de Lorraine veut s'intégrer le plus vite possible. Une fois par an, les groupes de travail se réuniront dans un des établissements partenaires une semaine bloquée (cette année, la réunion se tiendra la dernière semaine de septembre en Crète).

Le défi à relever est de trouver un groupe de collègues conséquent, prêts à venir travailler une semaine sur les thèmes, au moment de la rentrée université, poursuit M. Karl TOMBRE qui va, dès demain, envoyer un courrier décrivant les enjeux à toutes les composantes et à tous les laboratoires.

M. Karl TOMBRE a entendu dire officieusement que l'université de Reims Champagne-Ardenne avait été aussi sollicitée. Quant à l'UniGR, il est persuadé que la dynamique lancée sur le transfrontalier a du potentiel : c'est particulièrement évident sur un sujet comme les *Border Studies*. Cette dynamique doit être pérennisée sur la durée.

Pour M. Karl TOMBRE, l'UniGR doit être une usine à projets, comme Eureca-Pro. Il faut par contre suffisamment de collègues qui s'investissent sur l'Europe, c'est-à-dire sur le moyen-long terme.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD s'interroge sur comment la proposition va s'articuler avec les projets de l'Établissement et, en particulièrement, avec « LUE ».

« LUE » a fait l'objet d'une réflexion ascendante dans les communautés sur comment faire émerger des grandes dynamiques interdisciplinaires. Prochainement, plusieurs groupements se rencontreront et, la semaine passée, des réunions ont eu lieu sur diverses thématiques interdisciplinaires. M. Karl TOMBRE se demande s'il ne serait pas judicieux d'articuler la réflexion sur des objectifs de développement durable. Il note des convergences intéressantes entre les thèmes qui émergent fréquemment de la communauté : l'interdisciplinaire et l'économie circulaire.

Point d'information, pas de vote.

## 6. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME et M. Camille DIOU présentent le point.

M. Camille DIOU rappelle tout d'abord le contexte exceptionnel vécu par l'Établissement lors des dernières années avant de présenter la trajectoire écoulée sur les 2 dernières années pour aborder ensuite le projet prospectif budgétaire de l'Université de Lorraine pour les années 2023-2024.

### A. Un contexte exceptionnel marqué par les éléments suivants :

- **Soutien de l'État à l'enseignement supérieur et la recherche dans un contexte de réformes : LPR, loi ORE, formation professionnelle...**

- **Budget ESR 2022 : + 700 M€ hors PIA (essentiellement LPR)**

Impact non négligeable sur les recettes, mais également les dépenses (revalorisation R.I., CPJ, contrats doc) et point d'indice...

- **Moyens ANR : « overheads » (cible 40%) et taux de succès (cible 30%)**

- **PIA (LUE, ORION, SIRIUS, PLEIADES, AILES, ...) → France 2030**

- **France relance à l'UL : 5,61 M€ pour 2021-2022 et 39 emplois**  
+ 22 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments

- **Formation pro (apprentissage) : 2021 = +10,4 M€/2020 (+86%)**



LPR : loi de programmation de la recherche ; ORE : orientation et réussite des étudiants ;

PIA : programme d'investissements d'avenir ; RI : régime indemnitaire ; CPJ : chaire de professeur junior

- Crise sanitaire → Baisse des dépenses
- Crise économique → Hausse des dépenses non prévue au BI

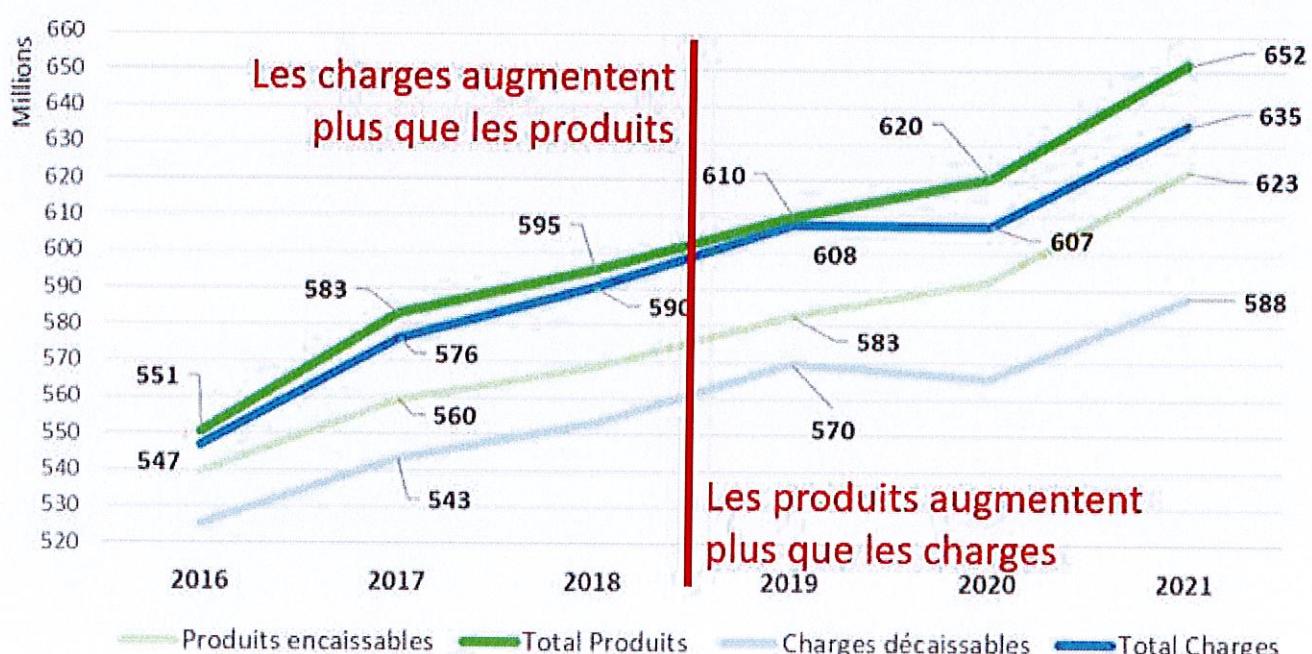
## B. Trajectoire financière de l'Université de Lorraine

Dans ce contexte particulier, une forte progression du résultat, de la CAF (Capacité d'Autofinancement), du FDR (Fonds de Roulement) et de la trésorerie a été constatée sur les 2 dernières années. Cette forte progression s'avère trompeuse puisque liée à l'effet covid :

- les recettes ont augmenté beaucoup plus vite que les dépenses
- une baisse des dépenses de 10 % en 2020
- un ratrappage des dépenses en 2021 qui ont été supérieures aux dépenses d'une année normale

Globalement, un impact inexistant sur la masse salariale qui a augmenté du fait de la valorisation indiciaire contenue dans la LPR, de nouveaux recrutements dans le cadre des différents projets et du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Evolution des charges et des produits depuis 2016



## Focus sur la MASSE SALARIALE

Emplois	Proportion	Hausse/an
Titulaires	80 % (397M€)	1,4% (5,4M€)
Non titulaires	18% (89 M€)	4,8% (3,7M€)
HC + vac.	21,6 M€	3%

La masse salariale correspondant aux emplois titulaires représente 80 % de la masse salariale de l'Université (près de 400 M€) avec une hausse annuelle de 1,4 % (soit 5,4 M€).

Pour les non-titulaires, la proportion est plus faible (18 %) mais avec une augmentation à un niveau assez élevé (4,8 % par an, soit 3,7 M€ annuels).

Les heures complémentaires (HC) plus les vacations représentent plus de 21 M€ en 2021.

- **Titulaires** : 80% (397 M€)
    - + 1,4%/an (+ 5,4 M€/an) depuis 2016 alors que les ETPT - 0,5% /an
  - **Non titulaires** : 18% (89 M€)
    - + 4,8%/an (+ 3,7 M€/an) depuis 2016
    - plus forte hausse = 50% d'emplois sous plafond établissement (ressources propres)
- 2021 : forte hausse (+6,4% ETPT) des non titulaires sous plafond État
- **Heures complémentaires et vacations :**
    - +3%/an (2021 : 21,6 M€ cc)

## Focus sur les RECETTES

- **SCSP** : 80,4% des produits constatés  
 $2022 = 502,6 \text{ M€ hors TEPA (+2M€/2021)}$ 
  - valeur ↗ (1,5%/an) mais taux ↘
  - dynamique UL +22%
- **LPR 2022** : 7,8 M€ (+3,6 M€/2021)
- **Ressources directes** : +10%/an (hors CVEC : 3,8 M€ en 2021)
- **Apprentissage** : 2021 = +10,4 M€ (+ 86%)
- **DIEEC** : 2,5 M€ (reversés au FDR)  
 Toutes les possibilités d'exonérations sont utilisées par l'UL.  
 Pas d'augmentation attendue pour 22-23

En 2022, les recettes sont apportées à 80 % par la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) qui a atteint les 503 M€.

### À noter :

- l'augmentation des recettes liées aux activités directes de l'Université de Lorraine (+ 10 %)
- les contrats d'apprentissage ont rapporté en 2021 plus de 10 M€ supplémentaires par rapport à 2020 (+ 86 %)

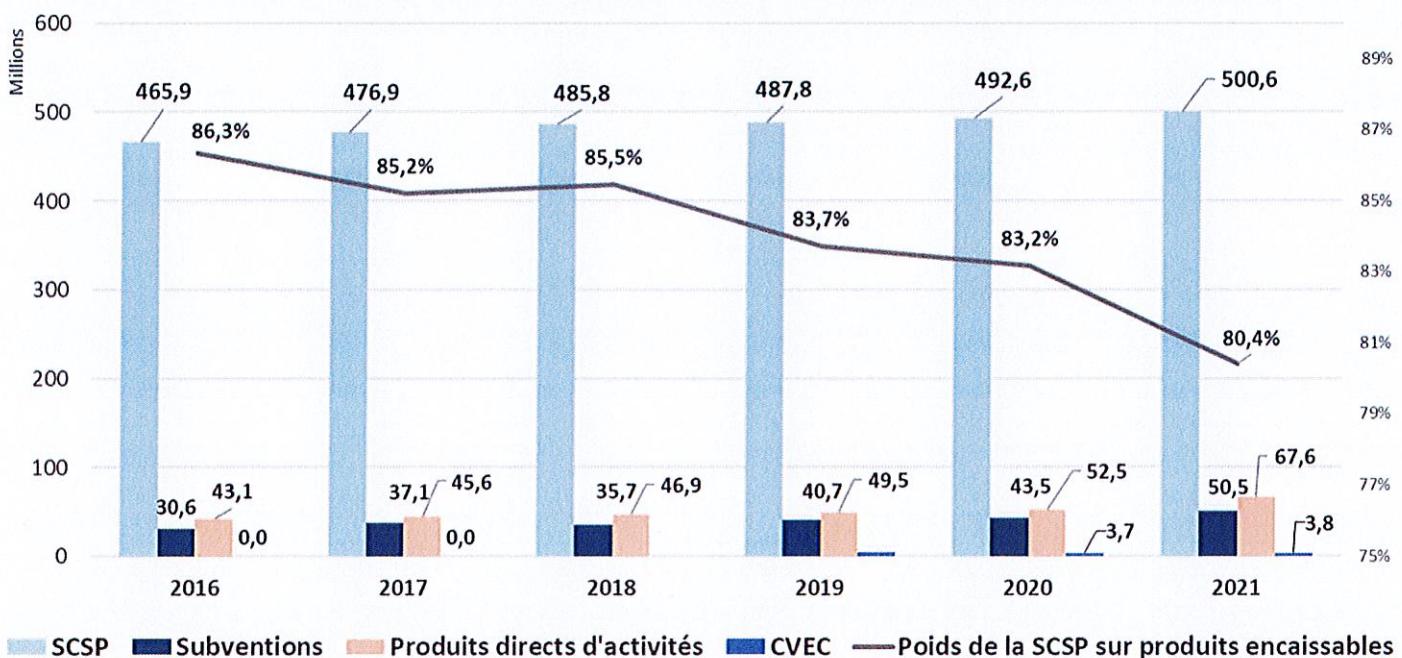
*SCSP : subvention pour charge de service public  
 Loi TEPA : travail, emploi et pouvoir d'achat*

*Droits d'Inscription des Étudiants Extra-Communautaires*

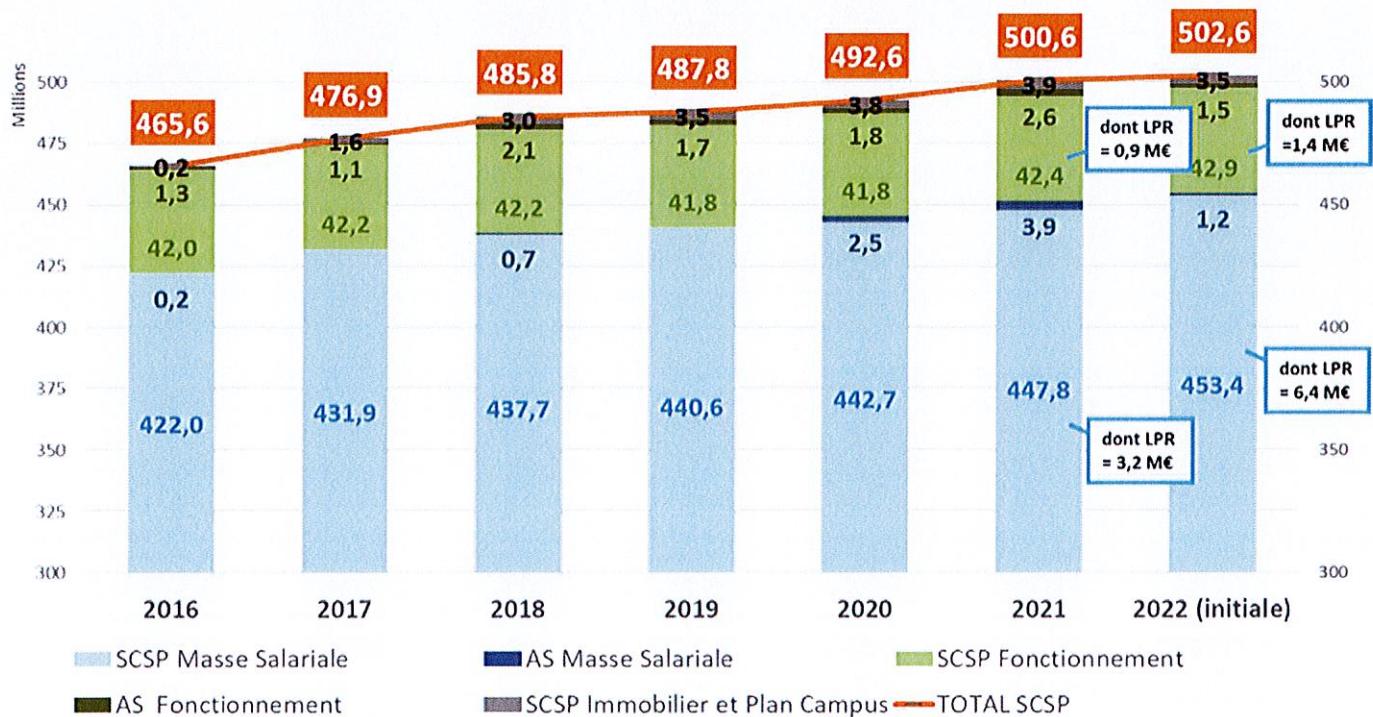
**Evolution des ressources directes depuis 2016**



### Evolution des produits encaissables depuis 2016 et poids de la SCSP



### Evolution des composants de la SCSP depuis 2016



## Focus sur l'INVESTISSEMENT

- 32 M€/an (19-21) en baisse / 17-18  
 → 10,3 M€ programme immobilier  
 → 13,8 M€ matériel scientifique R&F  
 ⇐ subventions, CAF (FDR non sollicité)
- Progression attendue (CPER, France Relance)
- **FDR : + 45 M€ hors PPP depuis 2016 (dont 59% en 2020 et 2021) ⇒ 178 M€ fin 2021**

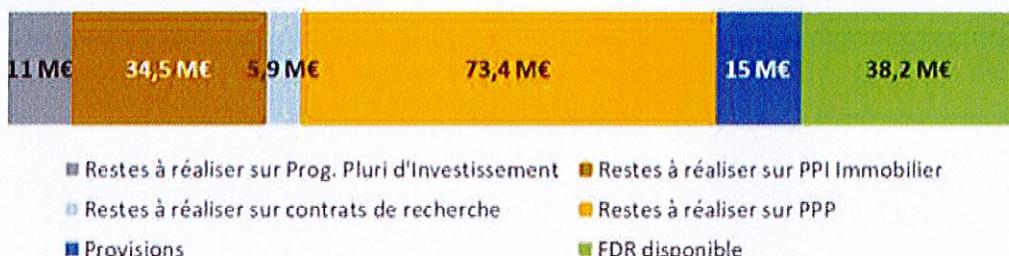
Les ¾ de l'investissement sont destinés à l'immobilier et au matériel scientifique relatif au cœur des activités de l'Université : la recherche et la formation.

Cet investissement est essentiellement abondé par :

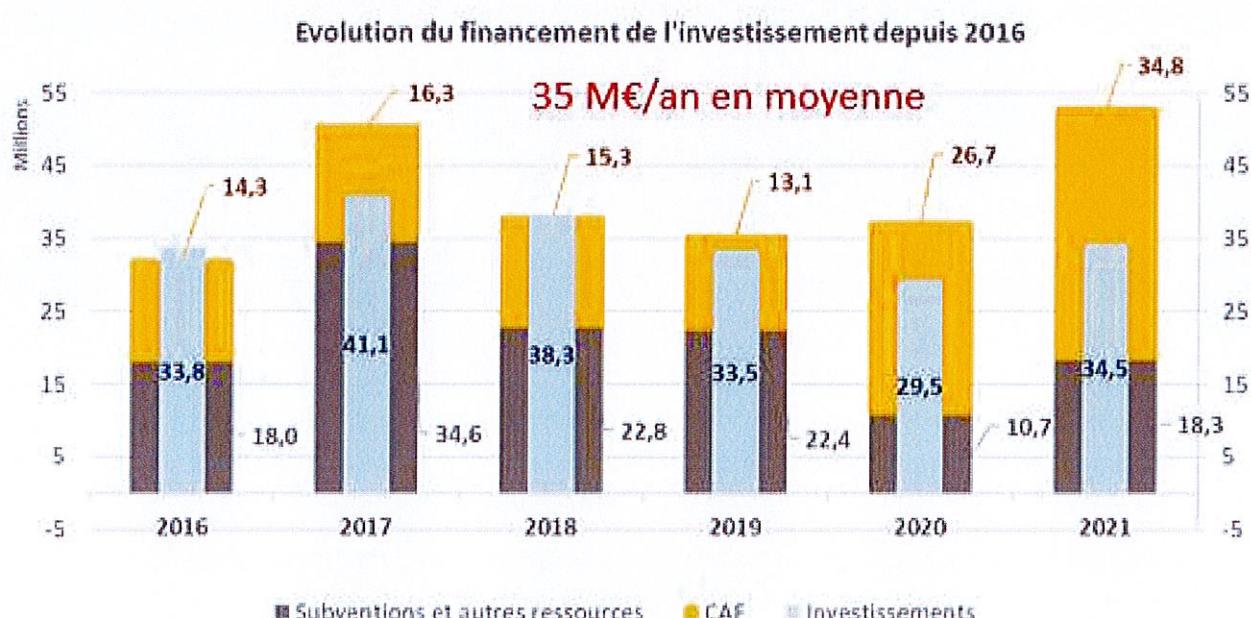
- les subventions
- la CAF (Capacité d'AutoFinancement)  
 et, potentiellement,
- par le FDR (Fonds De Roulement).

Ce dernier n'a pas été sollicité en 2021, souligne M. Camille DIOU.

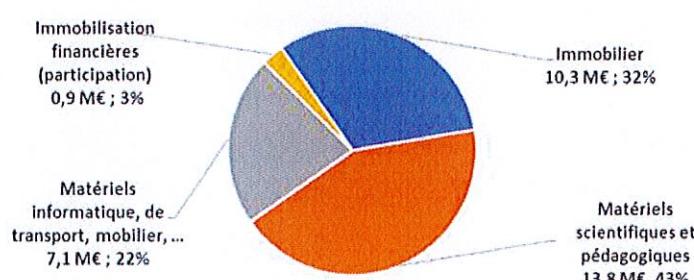
*PPP : partenariat public privé (MIM-LEM3, Brabois-Santé) ; CD : charges décaissables*



**→ FDR mobilisable : 38,2 M€**  
**→ 23 jours de CD, seuil d'alerte à 15 jours**



Dépenses d'investissement moyenne 2019-2021



## C. Prospective 2023-2024

Le poste essentiel est celui de la masse salariale. L'Établissement a opté pour un soutien à l'emploi titulaire. Une progression de la masse salariale est attendue sur l'année 2023 pour les différents éléments ci-après exposés :

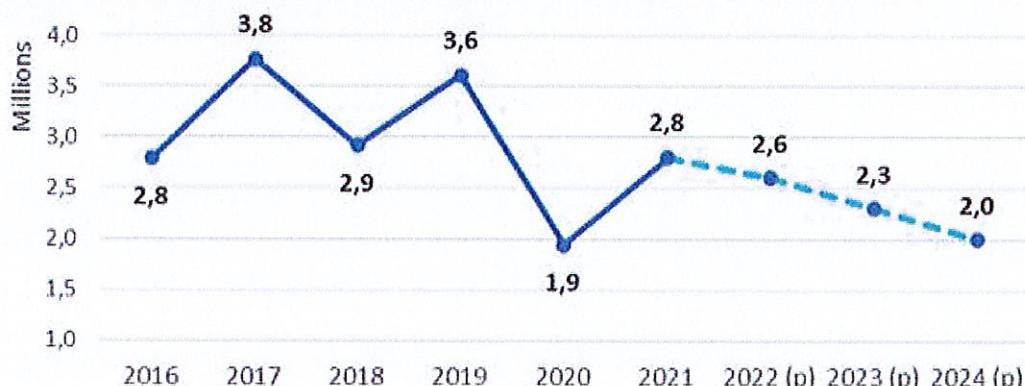
### MASSE SALARIALE (MS)

- **Progression MS en 2023 : point d'indice, LPR, GVT, recettes hors-SCSP**
- **GVT : 3 M€/an depuis 2016, peu compensé par l'État (excepté 2018)**
- **MS sur ressources propres**
  - 57,3 M€ en 2021
  - 71,9 M€ en 2024, +13,8 M€ (LUE, ORION, SIRIUS, activités sur RP)
- Accroissement des effectifs étudiants :
  - suspension des mesures de financement du GVT
  - campagne « normale » mise en œuvre
  - maintien de l'enveloppe HC

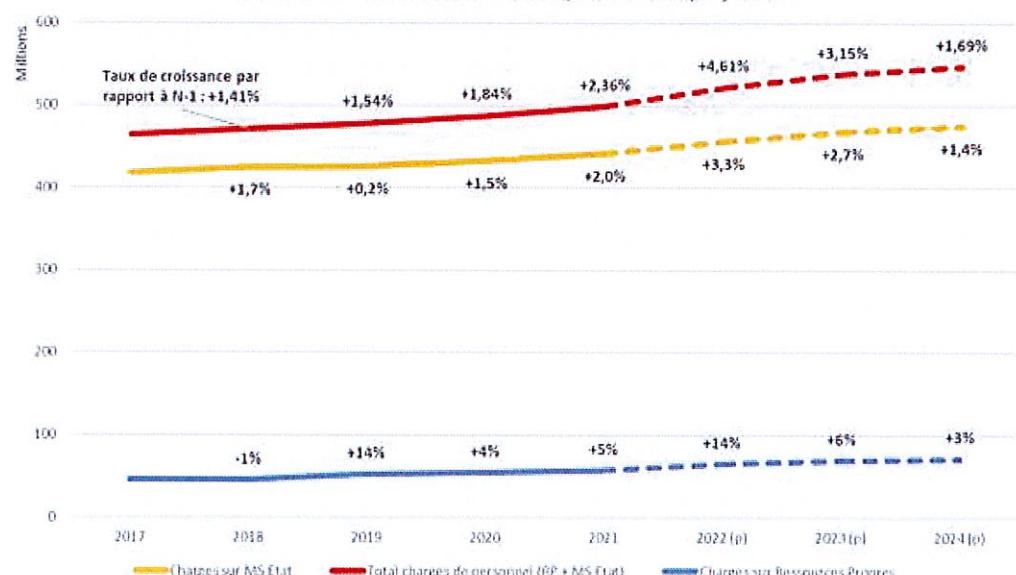
soutien indispensable à l'emploi titulaire

Selon M. Camille DIOU, même si la courbe du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est descendante sur le graphique ci-dessous, le GVT reste fortement positif : les dépenses de l'Établissement vont augmenter moins vite mais vont augmenter d'année en année.

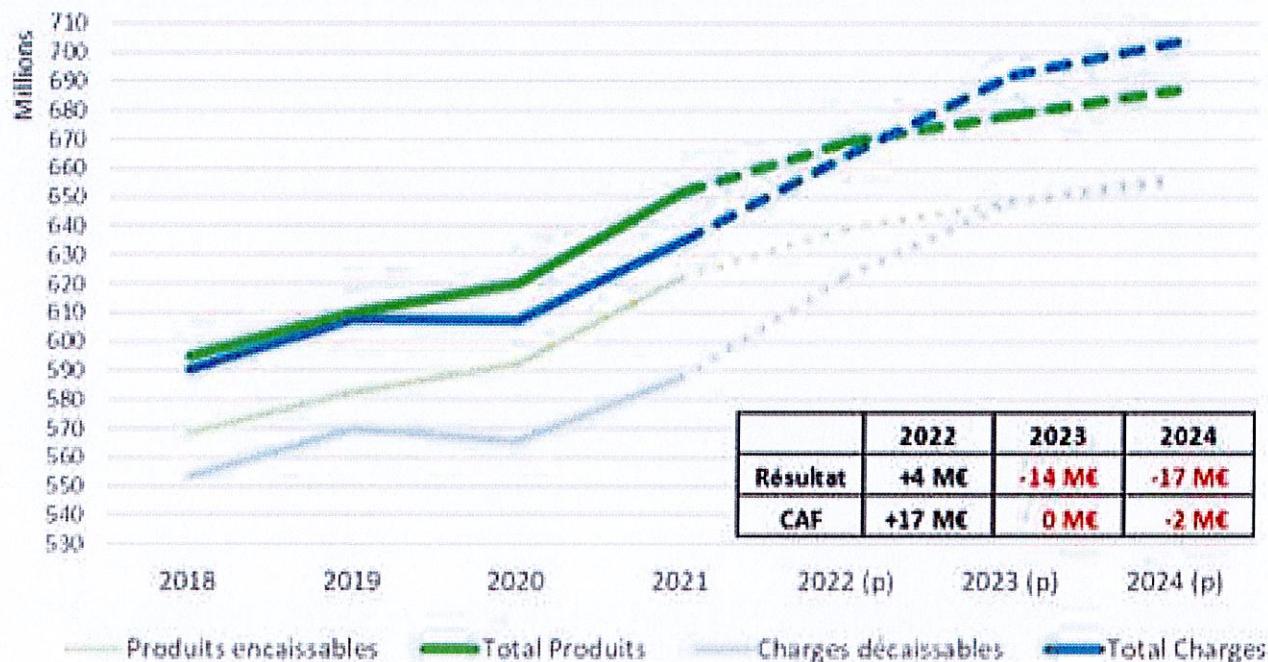
Evolution du GVT depuis 2016 et projection



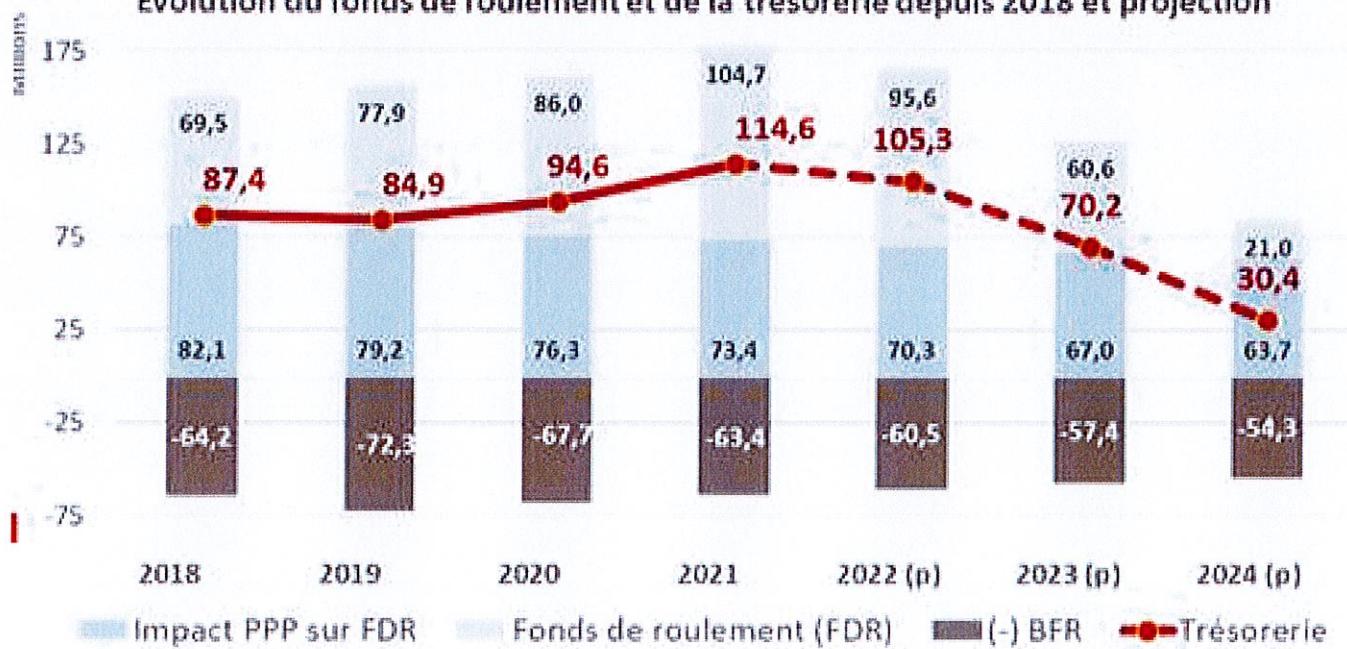
Evolution de la masse salariale depuis 2017 et projection



## Evolution des charges et des produits depuis 2018 et prospective



## Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie depuis 2018 et projection



*PPP : partenariat public privé (MIM-LEM3, Brabois-Santé),*

## Trajectoire financière FONCTIONNEMENT

Dans le document ([annexe 1](#)), 3 effets principaux ont été pris en compte pour projeter le budget de l'Université de Lorraine sur les années à venir :

- l'inflation à 5,6 % la première année, puis à 2 % selon le scenario envisagé par la Banque de France ;

- l'énergie selon le calcul réalisé par la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier) avec une augmentation de l'électricité de 25,6 % dans un premier temps, puis de 80 % en 2022-2023, et une augmentation du gaz qui passe de 15,6 % jusqu'à près de 80 % entre 2022 et 2023. Cela conduit l'Université à dépenser plus que 2 fois plus pour l'énergie par rapport à 2021 ;
- l'augmentation des carburants de 36 % en moyenne par an.

Parmi les bonnes nouvelles espérées, ce sont les éléments que la trajectoire n'inclut pas :

- l'éventualité d'un bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour minimiser l'impact de la hausse du coût de l'énergie ;
- les économies que l'Établissement réalisera en matière de chauffage (cf. la circulaire de 13/04/2022 a fixé la température dans tous les locaux de la fonction publique à 19 ° au lieu de 21 °) ;
- les effets du programme d'investissement liés aux économies d'énergie par l'isolation des bâtiments – économies à plus long terme qu'il est difficile de chiffrer.

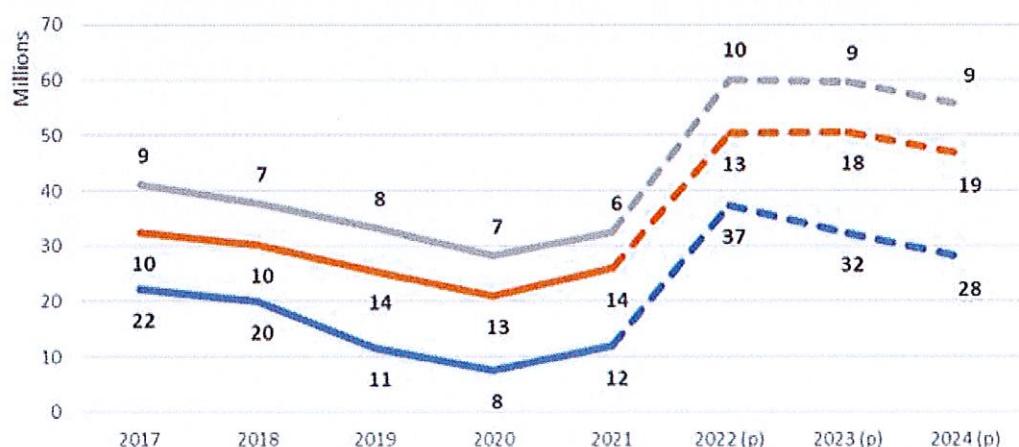
## **INVESTISSEMENT**

Le contexte critique en matière d'énergie nécessite de corriger la trajectoire de l'Université de Lorraine et de prévoir des **investissements supérieurs** à ceux des 3 dernières années, qui atteignent globalement **58 M€ en moyenne par an**.

Cet investissement va se concrétiser en opérations immobilières sur 3 ans (de 2022 à 2024) à hauteur de 97 M€ – dont certaines sont déjà programmées dans le cadre du PP2i (Plan Pluriannuel des Investissements Immobiliers) – :

- **Immobilier : 97 M€**
  - PP2I + GER : 37,4 + 32,3 + 6,8 M€ (BI 2022)
  - (de 2022 à 2024)
  - Prévisionnel 2024 : 21 M€ (révision du PP2I)
- **Équipement : 51 M€ : 13 + 18,2+ 18,8 M€**
  - (de 2022 à 2024)
- **Autres : 9 M€/an**

**Evolution de l'investissement depuis 2017 et projection**



- **Investissement moyen : 58 M€**

- **Difficulté d'anticiper le FDR :**  
difficile d'anticiper l'utilisation par les composantes des recettes de fonctionnement
  - Projection des mobilisations impossible
  - **Nécessité d'établir un nouveau modèle**
- **Financements extérieurs en baisse :**  
57% en 2022 (CPER 15-20 + PFR) ;  
41% en 2023 ; 33% en 2024
- **Incertitudes : PFR2 ? CPER 21-27 ?**  
PEEC2030 ?  
→ **Capacité à créer et financer de la dette ?**

*CPER Contrat de Plan État-Région  
Plan Efficacité Énergétique des Campus à l'horizon 2030*

*Plan France Relance*

## RESSOURCES

- **SCSP : principale source de financement**
  - Inclut les mesures de l'État (LPR...), point d'indice (28 juin), le DSG (% GVT)
  - **Pas de prise en compte de la participation éventuelle de l'État (crise économique)**
- **Produits d'activité directe**
  - **Attendus en très légère croissance 1%**
  - Subvention : croissance annuelle de 5,5% (baisse / années précédentes)
- **LUE : extinction de LUE probatoire**
  - **LUE pérennisé : 9,3 M€/an**

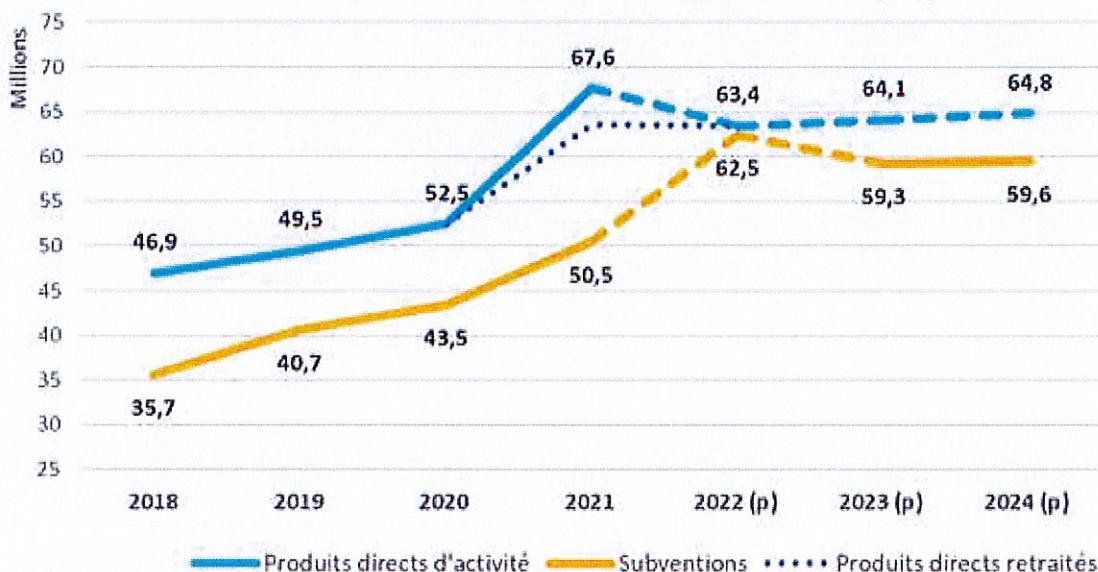
*Subvention pour Charges de Service Public  
Dialogue Stratégique de Gestion*

*Loi de Programmation de la Recherche  
Lorraine Université d'Excellence*

*Glissement Vieillesse Technicité*



### Evolution des ressources directes depuis 2018 et propective



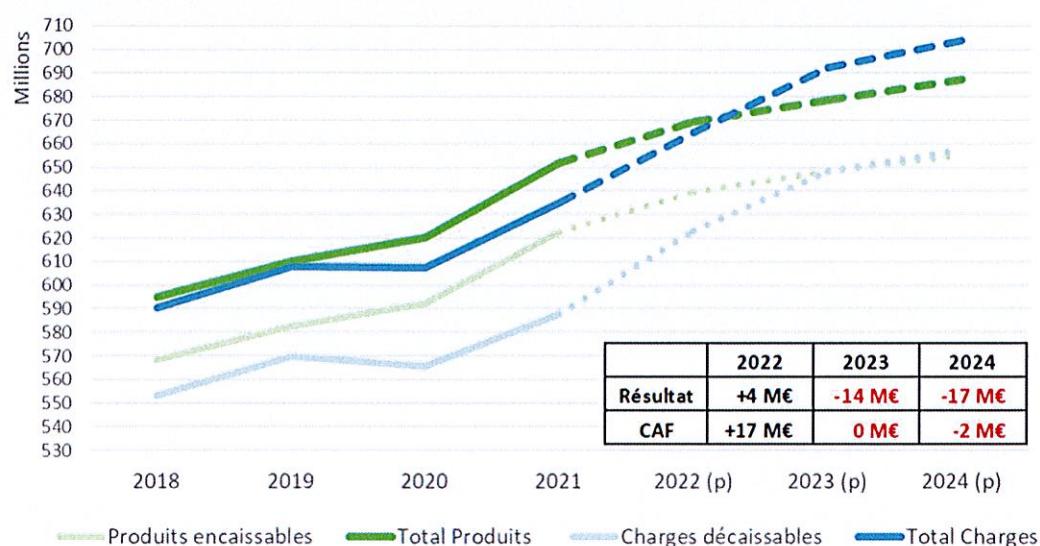
### TRAJECTOIRE FINANCIÈRE

#### La trajectoire de l'université s'affaisse

- **Coût : Immobilier – Énergie – Envolée des prix – GVT**
- **Modèle fragile :**
  - Déséquilibre perception/utilisation des ressources
  - Inertie du modèle (décalage contribution FGSE : 2 ans)
  - Manque d'anticipation d'utilisation des ressources par les composantes

→ **Politique d'investissement complexe à établir sans connaître notre capacité à mobiliser les recettes**

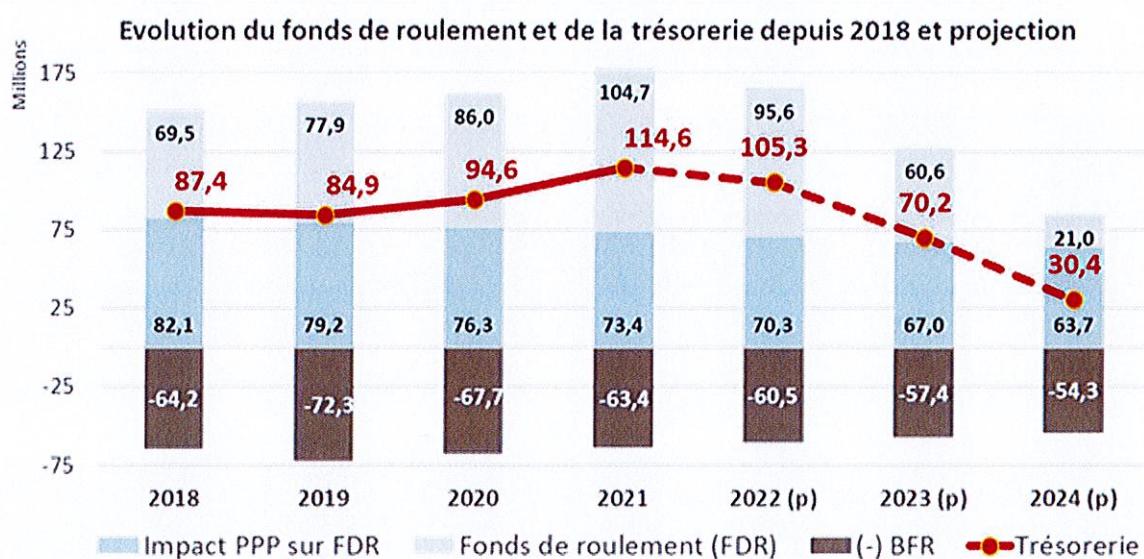
### Evolution des charges et des produits depuis 2018 et propective



## Bilan

La conduite de campagnes de recrutement normales, l'augmentation du coût des énergies, l'augmentation de la masse salariale nécessitent de puiser dans les réserves, c'est-à-dire en premier lieu dans la CAF puis dans le FDR, – ce qui entraînera :

- une dégradation rapide de la CAF
- un recours massif au FDR
- une dégradation de la trésorerie de l'Université de Lorraine
- 17 jours de charges décaissables à fin 2024 contre 70 à fin 2021      (seuil d'alerte = 25 jours)



## D. Orientations budgétaires 2023

En conclusion, M. Camille DIOU énumère les orientations budgétaires et les grands thèmes sur lesquels la communauté de l'Université de Lorraine devra travailler :

- Structurer et consolider nos **scénarios d'investissement** sur le long terme, en particulier au-delà de 2021
- Réfléchir à un nouveau modèle de financement des investissements
- Définir un programme d'économie des dépenses d'usage (énergie, fluides, déchets...)
- Ajuster la trajectoire financière pour adapter l'Établissement aux fortes évolutions possibles
- Construire un modèle économique plus agile et réactif aux ajustements et arbitrages face aux crises et permettant de mieux anticiper et intégrer les stratégies portées par les entités de l'Établissement.
- Il est impératif de porter une vision stratégique pluriannuelle des investissements, particulièrement immobiliers
- Enjeux liés à la dévolution du patrimoine pour laquelle l'Université s'est portée candidate à un audit en janvier 2022

oooOooo

La Présidente joint ses remerciements à ceux exprimés par M. Camille DIOU envers M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME et ses collègues des services de la DBF (Direction du Budget et des Finances) pour le travail considérable accompli pour récolter, dans un temps record, les différents éléments qui ont permis d'élaborer des orientations budgétaires.

M. Olivier GARET demande s'il s'agit du document sur l'orientation budgétaire de l'Établissement ou sur celle de la nation car, à la lecture du document, aucune distance n'est prise par rapport aux choix qui sont faits de donner toujours plus de place à la contractualisation. La surveillance par l'État de l'action de l'Université est toujours plus forte : page 10, à propos du Dialogue Stratégique de Gestion, il est écrit : « *la démarche signe la volonté de l'État de mieux contrôler les résultats obtenus par l'octroi de moyens pour servir ses politiques publiques* ».

Pour M. Olivier GARET, ce constat est conforme à la présentation qui explique aux nouveaux Administrateurs qu'en entrant dans le Conseil d'Administration, ils doivent perdre toute espérance puisqu'ils sont là pour mettre en œuvre la politique décidée par l'État. Effectivement, les CPJ (Chaires de Professeur Junior) tout comme le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) sont la ligne qu'il faut suivre. L'Université de Lorraine a suivi la politique impulsée par l'État pendant des années, et pourtant, aujourd'hui, elle serait responsable de la situation actuelle car les collègues ne seraient pas suffisamment conscients de ceci ou de cela. Il faudrait aujourd'hui construire un modèle économique « *plus agile* » : M. Olivier GARET voit que cette mandature commence avec une acceptation d'un transfert de culpabilité vers les personnels de la situation. Certes, il y a quelques mesures qui permettront de commencer la mandature de manière pas totalement affreuse mais, pour 2024, l'austérité est programmée.

La question de M. Olivier GARET porte sur quelle parole va être portée à l'égard des tutelles puisque, alors que l'Université s'est bien comportée pendant des années, elle serait mise en demeure de trouver des solutions à un désastre annoncé.

La Présidente réplique n'avoir jamais fait partie des marchands de rêves. Elle rappelle que les universités sont des opérateurs de l'État avec des missions de service public et qu'il y a quelque chose de contradictoire à vouloir, à la fois, une forme d'indépendance des consignes données par l'État, d'une part, et à vouloir s'en affranchir quand cela arrange l'Établissement, d'autre part. Le document d'orientations budgétaires n'a pas de contenu fort du point de vue politique car la Présidente a souhaité que les vraies orientations sur la politique budgétaire de l'État soient coconstruites avec les élus au sein de la commission des moyens. Ce document est une sorte de document de temporisation ; de là à en conclure ce que M. Olivier GARET en conclut sur l'éventuel transfert de culpabilité vers les personnels, la Présidente dit ne pas partager du tout cette lecture du contenu du document.

Pour la Présidente, deux solutions existent :

- soit on imagine que le soutien de l'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) va évoluer de manière positive, auquel cas, pour les orientations budgétaires de l'Université de Lorraine, on pourrait avoir cette forme d'optimisme,
- soit on juge que cette évolution ne sera pas positive, auquel cas la démarche vigilante de l'Université s'impose puisque (et c'est une des limites à la mise en œuvre de la loi sur l'autonomie et la responsabilité des universités) les universités continuent à être contrôlées par l'État et n'auront pas la possibilité de laisser aller leurs comptes dans le rouge très longtemps sans passer sous une forme de tutelle qui ne réjouira personne.

La Présidente se dit saisie par le paradoxe entre la revendication du statut public des universités de rattachement à un soutien par l'État, d'une part, et la revendication de totale indépendance par rapport aux politiques publiques de l'État, d'autre part.

Ce document d'orientations budgétaires n'est pas un document adressé au ministère, dans lequel on fait état des revendications de l'Établissement pour l'accompagnement de la mise en œuvre de ses missions de service public, mais un document interne à l'usage des Administrateurs et de la communauté universitaire pour débattre ensemble de la manière dont l'Université agit dans un certain contexte de réalité dont l'Université ne peut malheureusement pas s'abstraire.

Mme Patricia MOINARD remercie pour les informations et le travail réalisé. Elle trouve que les dépenses sont plus précises que les ressources notamment celles liées aux activités directes. Des leviers pourront certainement être actionnés par l'Université de Lorraine en matière de ressources : l'apprentissage représente une activité importante en forte croissance. Mme Patricia MOINARD serait intéressée de disposer des chiffres d'une année antérieure. L'apprentissage apporte des ressources, répond à des besoins d'employabilité des entreprises au niveau local.

Mme Patricia MOINARD demande s'il représente une programmation annuelle, une liberté par rapport au statut public de l'Université de Lorraine, et quelles sont les perspectives.

Les perspectives concernant l'apprentissage seront meilleures dans le futur. Par contre, la réforme en cours annonce une baisse de 10 % en 2 temps de l'aide de soutien à l'apprentissage, qui n'aura qu'un impact partiel sur le budget de

l'Université, notamment sur le CFA de l'Université de Lorraine. Par contre, l'impact sur les entreprises pourrait consister à les décourager de recruter des apprentis. Actuellement, le nombre d'apprentis de l'Université est de 56 % supérieur à ce qu'il était avant. M. Camille DIOU ne pense pas que ce niveau de progression perdurera mais reste optimiste sur le nombre d'apprentis que l'Établissement conservera. Quant aux autres recettes, il est possible d'anticiper les appels à projets auxquels l'Université a répondu ; sur les recettes directes d'activité des laboratoires et des composantes de formation, une progression raisonnable a été programmée. Il n'en reste pas moins que certaines recettes des composantes s'avèrent difficiles à prévoir.

La Présidente complète en mentionnant le coût national annuel de l'apprentissage : 5 milliards d'euros. Le financement du crédit impôt recherche est légèrement plus coûteux. La Présidente pense que l'État va se poser la question de savoir quel est l'effet réel et immédiat de ces politiques de soutien telles qu'elles ont été définies. Nul ne sait si le soutien de l'État va se poursuivre, constate-t-elle.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD remet en cause l'hypothèse officielle à 5,6 % d'inflation car l'INSEE a annoncé une inflation à 6,5 % avec une perspective d'être largement au-dessus. Par conséquent, toute la construction budgétaire de ce point de vue lui semble fragile.

Ce scenario était probable à l'époque où il a été émis ; aujourd'hui, on estime une inflation à 8 %, reconnaît M. Camille DIOU en précisant que les fragilités existent dans un sens comme dans l'autre. Certains éléments positifs pour le budget ne sont pas inclus dans le budget alors que les risques majeurs, même sous-évalués, sont inclus.

M. Pierre-Emmanuel JEUHOMME prend la parole pour préciser qu'un bon nombre de dépenses de l'Université se font dans le cadre de marchés publics, d'où un effet retard dans la mise en œuvre de l'application puisqu'un ajustement de ces prix intervient sur les différents indices et sur des phases annualisées. Il faut tenir compte de l'effet-marché qui décale légèrement dans le temps l'effet-prix.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD s'interroge sur le chiffre de 5 M€ par an de baisse de l'investissement sur les 3 prochaines années, ce à quoi M. Pierre-Emmanuel JEUHOMME explique qu'il relève de la modélisation du PP2i (Plan Pluriannuel des Investissements Immobiliers) qui a été voté.

Le fait que, dans la perspective donnée, figure une campagne d'emploi pleine sans gel de postes est salué par M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD. Malgré le contexte de dégradation budgétaire, il demande s'il sera procédé au dégel des postes gelés lors de la dernière décennie.

Ce document étant un document d'orientation budgétaire de temporisation, sans mesure et sans réflexion complémentaires sur la manière dont l'Université peut financer ses emplois-État, la Présidente considère que les propositions ne sont pas déraisonnables pour l'Établissement car elles parient sur le fait que la communauté va engager un travail collectif permettant de dégager des marges de manœuvre pour modifier les orientations de la politique de l'Établissement en la matière.

Cependant, en restant sur le principe qu'il est hors de question d'utiliser les ressources propres de l'Université de Lorraine pour financer sa masse salariale d'État (ce qui constituerait un glissement politique majeur), la gouvernance devrait être en train de prendre des mesures du financement du GVT – ce qui ne figure pas dans les orientations budgétaires. Aller au-delà de ce constat pour dégeler des emplois, ce n'est vraiment pas à la portée de l'Établissement, affirme la Présidente. L'Université vient de traverser 2022 compris, 3 années très différentes des années précédentes au cours desquelles le contexte économique et le modèle d'allocation étaient relativement stables. Les 3 dernières années ont subi des mouvements d'une ampleur jamais connue – au-delà de 10 M€ de variation :

- en 2020 : - 10 M€ sur les dépenses
- en 2021 : + 10 M€ sur les recettes de l'apprentissage
- en 2022 : + 14 M€ suite à l'augmentation du point d'indice

Le modèle économique ne peut donc plus être maintenu dans sa forme actuelle.

Certains diront qu'une année déficitaire ne serait pas grave pour l'Université de Lorraine ; dans ce cas, la sérieuse difficulté pour la Présidente serait de le faire mais en maîtrisant ses choix sous peine de couper le moteur de l'investissement, ce qui risque de pénaliser les personnels en leur enlevant des moyens de travailler.

La Présidente confirme qu'elle tient à ce que le moteur d'investissement fonctionne car l'Établissement compte :

- ❖ 900 000 m<sup>2</sup>,
- ❖ des unités de recherche en attente de plateaux techniques adéquats,
- ❖ des formations en attente de plateaux technologiques adéquats pour poursuivre leurs travaux.

La Présidente dit que la gouvernance et la communauté vont travailler ensemble au sein de la commission des moyens pour élaborer des hypothèses et prendre des décisions éclairées et partagées sur ces questions-là.  
Voilà qui explique la démarche politique qui a été la sienne pour ce document d'orientations budgétaires.

Dans les enjeux liés à la dévolution du patrimoine, M. Olivier GARET décèle une inflexion par rapport à ce qui était écrit dans le rapport d'activités précédent. L'Université arrive au bout du chemin où l'a conduite la loi LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités), elle doit construire un modèle économique. Cette dévolution du patrimoine signifie plus de responsabilités pour l'Université, plus de dangers possibles par rapport aux choix posés. Où en est la réflexion sur ce sujet ?

Toutes les universités disposent d'un modèle économique qui consiste notamment en :

- comment faire circuler les flux financiers dans l'établissement
- quelle est la proportion de logique de redistribution
- quelle est la proportion de logique d'intéressement
- quelle est la proportion de logique de contrainte ou de simulation de la part d'investissement dans les dépenses.

Le modèle économique n'a pas été installé par la LRU ; depuis la LRU, et depuis le passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies), les universités travaillent sur des périmètres budgétaires et des assises beaucoup plus importants, souligne la Présidente.

En ce qui concerne la dévolution du patrimoine, l'Université de Lorraine s'est portée candidate à un audit en janvier 2022 : elle a demandé à l'État (et non à un cabinet) de conduire une étude de son patrimoine et de faire un bilan de ce que pourrait apporter en termes positifs et en termes négatifs une éventuelle dévolution du patrimoine. La Présidente indique que le patrimoine appartient en quasi-totalité à l'État, et, en même temps, l'État se désengage des financements de l'investissement nécessaires pour entretenir ce patrimoine. Quant aux collectivités territoriales, elles disent qu'il s'agit du patrimoine de l'État, ...si bien que l'Université se retrouve en situation inconfortable.

Pour la Présidente, la question de reprendre ou pas la maîtrise de ce sujet est une question que la collectivité universitaire doit se poser sans a priori idéologique de quelque nature que ce soit.

M. Christophe SCHMITT prend acte de la mise en place d'une commission qui réfléchira à un nouveau modèle économique. Il évoque une vraie politique en matière de recettes (cf. **annexe 1** : évolution du taux de réussite ANR, crédit impôt-recherche, apprentissage, accompagnement de l'Université pour développer auprès des collègues le développement d'activités en lien avec des recettes). M. Christophe SCHMITT rejoint la position de la Présidente sur l'importance de l'investissement ; il ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue la partie Qualité de Vie au Travail, rémunérations, qui sont **des** éléments cruciaux dans le nouveau modèle économique.

La Présidente formule les questions essentielles pour elle, à savoir :

- jusqu'où aller dans le financement d'éléments qui relèvent du financement de l'État avec des ressources directes ?
- jusqu'où aller dans le transfert de ressources de l'État vers la génération de ressources directes pour l'Établissement ?

Il faut réfléchir à ces grands équilibres sans approche dogmatique mais avec un point très net d'attention sur le fait que si, à un moment donné, on transfère une proportion de ressources trop importante vers la génération de ressources directes en s'écartant de ce qui fait le fondement des missions de service public de l'Université, la Présidente ne sera pas d'accord.

Nous devons être sûrs que ce qui fait le cœur de l'activité d'une université est maintenu. L'Université de Lorraine n'est pas une petite université de province à orientation purement technologique et purement orientée vers le développement de l'apprentissage et avec, pour unique objet, l'insertion professionnelle et le service aux entreprises. L'Université de Lorraine fait cela mais pas que cela.

Il en va de l'enjeu et de la place à l'international de l'Établissement, et la Présidente promet d'y être vigilante.

M. Stéphane LEYMARIE revient sur la dévolution du patrimoine : ce sujet lourd et important présente des avantages et des inconvénients, d'où l'intérêt des résultats de l'audit lorsqu'ils seront disponibles. Actuellement, quelles sont les conditions de dévolution pratiquées par l'État, sachant qu'il y a eu une grosse différence de traitement entre les premières universités qui sont devenues propriétaires (Poitiers, Clermont 1, Toulouse 1) à 38 € du m<sup>2</sup>, plus une dotation de mise à niveau de leur parc immobilier alors que la deuxième vague n'a pas du tout bénéficié des mêmes conditions de dévolution.

La Présidente précise que la dévolution se pratique actuellement sur le modèle de la deuxième vague.

Les membres du Conseil d'Administration **arrêtent** les orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2023, compte-tenu de la trajectoire financière de l'Établissement établie sur la base des hypothèses retenues pour 2023 et 2024.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	<b>26</b>
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>8</b>

#### 7. ALLOCATION des MOYENS aux PÔLES SCIENTIFIQUES et aux COLLÉGIUMS – année 2023

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 2**

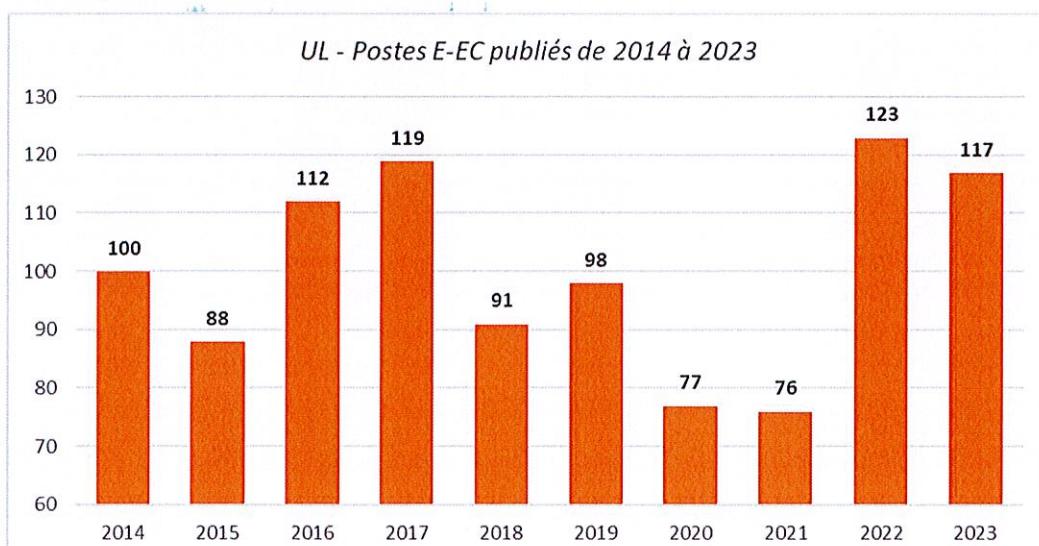
Mme Myriam DORIAT-DUBAN commente l'allocation des moyens en termes d'emplois.

#### CONTEXTE

- **Nouvelle gouvernance**
  - ↳ Stabilisation de la méthode pour permettre une meilleure projection sur l'avenir
- **Des résultats fortement positifs**
  - ↳ Campagne « normale » ⇔ pas de nouveaux reports (volume correspondant au flux de sortie)
- Qui ne doivent pas faire oublier la pression liée au GVT (3 M€ par an en moyenne depuis 2016)
  - ↳ impossibilité de publier 100 % des postes publiables



#### Campagne d'emploi d'un volume « normal »



## ALLOCATION 2023 – CAMPAGNE D'EMPLOI

- Méthode
  - ↳ Pilotage dynamique des emplois => des recrutements orientés sur les besoins, pas sur la reproduction du passé
- Pour les BIATSS
  - ↳ Politique favorable aux titularisations => pas de cible mais analyse GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) obligatoire
  - ↳ Maintien des obligations en termes de PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique) et de BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)
  - ↳ pas de transformation AENES en ITRF vers BAP J (Branche d'Aptitude Professionnelle)
- Pour les ESD et E-C
  - ↳ Suspension de la politique de redéploiement, sauf situations individuelles (2)
  - ↳ Non publication en cas de désaccord
  - ↳ Reconduction automatique des postes d'ESD (Enseignant du Second Degré) et EC (Enseignant-Chercheur) pour lesquels le concours 2022 a été infructueux (quelle que soit la cause)
  - ↳ Cibles des Collégiums et Pôles exprimées en nombre de postes et en « Valeur Référence Emploi » (VRE, outil pour la transformation des postes)



**117 postes**

répartis dans chaque Collégium-Pôle Scientifique proportionnellement à leur vivier (hors collégiums Lorraine Management Innovation et Droit, Economie, Gestion, 100%)

## ALLOCATION 2023 – COLLÉGIUMS

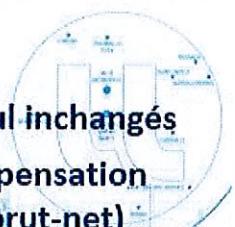
M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME indique que le choix a été de maintenir les mêmes niveaux que ceux des années précédentes (hormis les 1 M€ d'investissement qui abondaient l'enveloppe et qui feront l'objet des futures discussions en commission). Afin de pouvoir travailler collectivement sur les évolutions de la répartition des moyens, il est proposé de verser une allocation partielle à hauteur de 80 %, puis de procéder à la répartition du solde de l'allocation.

**Dotation socle fonctionnement : 7,21 M€**  
(tient compte des spécificités de chaque secteur)

**Dotation fonctionnement / projet : 1 M€**  
(tient compte des besoins spécifiques liés au projet stratégique du collégium)

**Dotation heures complémentaires : 15,1 M€**  
sur moyens délégués de l'Etat

- **Fonctionnement socle :**
  - ↳ **Allocation partielle de 80%**
  - ↳ **Montant et répartition inchangés**
- **Fonctionnement projet :**
  - ↳ **Allocation reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2023**
- **Heures complémentaires :**
  - ↳ **Allocation partielle de 80%**
  - ↳ **Montant et méthode de calcul inchangés**
  - ↳ **Enveloppe qui intègre la compensation des charges et du potentiel (brut-net)**



## ALLOCATION 2023 – PÔLES SCIENTIFIQUES

La dotation de socle de fonctionnement pour les pôles scientifiques a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière du fait de l'intégration des nouveaux moyens de fonctionnement des laboratoires, liés à la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), qui représentent + 10 % en 2021 et 5 % complémentaires octroyés en 2022.

Ne figure pas dans cette enveloppe l'allocation spécifique du ministère qui accompagne la prise de poste des nouveaux MCF (Maîtres de Conférences) dans les laboratoires.

**Dotation = 8,75 M€ + 0,54 M€ de préciput**

Dotation socle : 5.819 k€
Dotation projets : 1.460 k€ dont 240 k€ du préciput
Dotation Collège Doctoral : 610 k€
Dotation projets CS : 385 k€ dont 100 k€ du préciput
Dotation Structures transverses : 565 k€ dont 200 k€ du préciput
Contribution recherche aux FGSE : 450 k€

- **Dotation socle et projet :**
  - ↳ + 789 k€ issus de la LPR (+15%)
  - ↳ Allocation partielle de 80%
  - ↳ Répartition entre PS inchangée exception A2F et EMPP suite transfert Calbinotox
- **Autres Dotations :**
  - ↳ Allocation à 100%
  - ↳ Apport préciput : + 300 k€
  - ↳ 100 k€ projets CS
  - ↳ 200 k€ structures transverses



- À noter :
- ◆ le préciput ANR (Agence Nationale de la Recherche) est un pourcentage portant sur le volume total de subventions que l'ANR octroie à l'Établissement : 13,5 % pour l'Université de Lorraine (statuts hébergeur, laboratoire, établissement confondus). Cette part revient à l'Établissement sous la forme d'une subvention annuelle, versée en 3 fois ;
  - ◆ l'allocation prend en compte le transfert du laboratoire Calbinotox du pôle scientifique A2F (Agronomie, Agroalimentaire, Forêt) vers le pôle EMPP (Énergie Mécanique Procédés Produits) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## ALLOCATION 2023 – DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

**Dotation de Fonctionnement = 11,1 M€ (= à 2021) ⇒ Allocation à 80%**

Nature des dépenses	Dotation	Nature des dépenses	Dotation
Dépenses courantes des directions et présidences	1.400 k€	Abonnements documentation formation et recherche, presse (périodiques et bases de données)	1.300 k€
Informatique : Redevance outils du SI	1.000 k€	Informatique : infrastructure réseau	1.000 k€
Participations et cotisations (fondation, filiale, GIE, KIC, musées, réseaux universités, ...)	1.000 k€	Honoraires (CAC, paie à façon, droit de copie, assurances, avocats)	800 k€
Formation continue des personnels	630 k€	QVT (action sociale, environnement travail, santé)	620 k€
Informatique : matériels et licences	600 k€	Culture, Vie des Campus, Théâtre	480 k€
Soutien à la mission formation des étudiants (communication, accréditation, Orientation)	480 k€	Soutien à la recherche (dépôts de brevet, développement attractivité, communication)	330 k€
Accompagnement des étudiants handicapés	300 k€	Bourses de mobilité pour les étudiants	300 k€
Enlèvement des déchets chimiques et radioactifs	260 k€	Flotte automobile	250 k€
Communication institutionnelle	200 k€	Affranchissement – courrier UL	150 k€

Ces dépenses de fonctionnement courant sont supportées par les Directions Opérationnelles mais la majorité des dépenses concerne des actions pour l'Établissement (infrastructure du réseau numérique, paiement des redevances des

outils, honoraires liés à la paie à façon qui est réalisée par la DRFIP, actions dirigées vers le personnel - formation continue, action sociale) – et toutes les missions de soutien à la formation et à la recherche, détaille M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME. La proposition consiste également à faire une première affectation provisoire à hauteur de 80 % de cette enveloppe de 11,1 M€.

## **DOTATION, EXPLOITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS**

Enveloppe EMEB	Dotation 2022	Dotation 2023
Fluides	11 500 k€	20 500 k€
Maintenance (Contrats + PAM)	5 030 k€	5 373 k€
Forfait Maintenance (2€/m <sup>2</sup> )	1 800 k€	1 800 k€
Prestations de nettoyage	4 600 k€	5 400 k€
Forfait Entretien (0,5 €/m <sup>2</sup> )	430 k€	430 k€
Gestion des déchets	400 k€	470 k€
Espaces extérieurs	320 k€	350 k€
Gardiennage et surveillance	550 k€	500 k€
Charges locatives	300 k€	410 k€
Prestations d'accueil	250 k€	240 k€
Assurances	220 k€	230 k€
<b>TOTAL</b>	<b>25 400</b>	<b>35 703</b>

- **Dotation = 35,7 M€, + 10,3 M€ par rapport à l'allocation 2022**
- **Fluides : + 9 M€ (2022 à réviser)**
- **Nettoyage : +0,8 M€ (effet prix + externalisation en hausse)**
- **Enjeux :**
  - ↳ Baisse des consommations (électricité, chauffage, eau, déchets, ...)
  - ↳ Rationalisation des surfaces
  - ↳ Nouveau modèle de financement



Cette dernière enveloppe destinée à couvrir les dépenses liées à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des bâtiments est la plus tendue aujourd'hui. Elle est proposée en forte augmentation ; la somme des dotations proposées est bien supérieure aux moyens collectés :

- la dotation d'État de fonctionnement,
- une part des droits d'inscription,
- les FGSE (Frais de Gestion, Service et Environnement).

Le modèle proposé est en déséquilibre. La forte augmentation résulte principalement des fluides dont le montant a plus que doublé entre 2021 et 2022. La consommation de fluides inscrite au Budget Initial a été estimée à 11,5 M€ ; elle devra être révisée au Budget Rectificatif et portée à 14,5 M€.

D'autres augmentations sont liées à l'inflation et à l'augmentation du SMIC qui a rejailli sur différentes prestations, indique M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

Autre point important : chaque mètre carré a un coût en maintenance extrêmement fort pour l'Université qui doit viser à rationaliser ses surfaces et à maximiser leur usage.

oooOooo

La part ANR qui revient aux laboratoires se monte à 2,5 %, dit M. Jean-Yves JOUZEAU qui a entendu dire que le CNRS maintiendrait sa part à 4 %. Il demande s'il existe une politique d'alignement envisagée ou pas vis-à-vis du CNRS, pour éviter une forme de concurrence.

La Présidente rappelle que ce sujet doit être rediscuté dans le cadre de la refondation du modèle économique ; l'Université de Lorraine a intérêt à être le plus proche possible des modèles des EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique), sans que cela ne vienne contrarier la politique de l'Établissement.

M. Jean-Yves JOUZEAU revient sur le tableau de l'enveloppe allouée aux Directions Opérationnelles où il est visible que la réduction budgétaire n'est pas répercutée de façon homogène entre toutes les lignes ; il demande des précisions sur les choix opérés.

**SORTIE de M. BRUNEAU Francis**

Nb de présents : 22

Nb de représentés : 3

Le tableau présente l'utilisation des 11,1 M€ sur 2022 et non une projection des 80 % de l'allocation, précise M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

Il s'agit d'une allocation initiale pour se donner le temps de travailler collectivement, qui sera complétée par une nouvelle allocation début 2023. Il devrait être possible d'attendre le mois de mars 2023 pour recevoir l'allocation complémentaire. Ces questions budgétaires doivent être débattues, partagées au sein de la commission des moyens ; une discussion doit se faire au Conseil Scientifique et au Conseil de la Formation, intervient la Présidente.

Concernant la campagne d'emplois, M. Olivier GARET est d'accord avec M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD : la nouvelle redéfinition de la manière de recalculer le vivier est un point positif ; en revanche, M. Olivier GARET est gêné de retrouver la remarque selon laquelle si les pôles scientifiques et les collégiums ne respectent pas leurs objectifs, leur campagne sera annulée. Est-il nécessaire de communiquer ainsi entre collègues, demande-t-il.

En fait, c'est le ministère qui bloque la campagne si l'Université de Lorraine n'atteint pas son quota d'emplois BOE-PACTE. La menace sur les collègues n'est pas émise par l'Établissement, réplique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Dans la construction des campagnes d'emplois, pour dégager des emplois "Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi" (BOE) réservés notamment pour des personnes en situation de handicap, et des obligations PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique) qui proposent des trajectoires pour le retour vers l'emploi, la Présidente n'a jamais vu les objectifs remplis en première instance et bien volontairement par les collégiums et les pôles scientifiques. D'une part, il y a la menace globale qui pèse sur la campagne d'emplois et qui vient du ministère, et, d'autre part, la difficulté à s'emparer de ces dispositifs au niveau des collégiums et des pôles scientifiques – ce que la Présidente regrette.

Pour beaucoup de postes, nous sommes dans un système de décalage entre la libération d'un poste et son éventuel réemploi, déclare M. Olivier GARET inquiet pour les postes de PRAG (Professeur Agrégé) / PRCE (Professeur Certifié) dont la publication se fait en seconde vague dans le cadre de laquelle l'Université est soumise à l'autorisation du Rectorat pour vraiment récupérer le personnel.

Sur le point « A 2 » de l'[annexe 1](#), relatif à la redéfinition du vivier, M. Olivier GARET souhaite savoir si un dispositif a été mis en place au niveau de l'Établissement pour que les personnels soient bien informés de la nécessité de déclarer suffisamment tôt leur intention de faire valoir leurs droits à la retraite afin qu'elle soit prise en compte dès que possible.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN reconnaît que, cette année, les recteurs ont particulièrement joué de leur droit de veto.

La pression est terrible sur les emplois dans le secondaire (collèges, lycées) et même dans le primaire – d'où le nombre important de vetos qui a émané cette année. L'Université de Lorraine a formulé une demande de révision mais la Présidente fonde assez peu d'espoir dans cette demande.

Les postes de PRAG/PRCE seront rebasculés en première vague au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Par conséquent, par mesure d'urgence, les directeurs sont autorisés à recruter des enseignants contractuels pour pouvoir faire face à l'année en cours, annonce Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

En réponse au point « A 2 » évoqué par M. Olivier GARET (cf. [annexe 1](#)), Mme Myriam DORIAT-DUBAN affirme que le directoire est informé des contraintes s'appliquant aux départs en retraite. Quand les personnes contactent le service des retraites, elles sont prévenues à plusieurs reprises que, pour que le poste soit intégré dans la campagne d'emplois, il faut respecter un certain délai.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD s'interroge sur le choix de baisser la dotation pour les prestations d'accueil et de maintenir les prestations pour l'entretien, dans ce contexte d'inflation.

Les prestations de nettoyage augmentent en euros mais, en volume d'heures de travail, elles n'évoluent pas dans la prévision, répond M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

M. Marc SCIAMANA revient sur le fonctionnement à l'intérieur des pôles scientifiques. La Métropole estime que, dans certains pôles scientifiques, la question du développement de projets scientifiques combinant l'excellence et l'équilibre territorial doit être posée.

Encore récemment, M. Marc SCIAMANA a été alerté au niveau du pôle scientifique AM2i (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs interactions), lors d'une visite du laboratoire LCOMS (Laboratoire de Conception, Optimisation et Modélisation des Systèmes), d'un contrat doctoral qui ne passera pas en cofinancement-Région car ce contrat doctoral est listé parmi d'autres contrats doctoraux soumis à la Région qui a un quota en la matière à porter. L'architecture même du pôle scientifique dans l'attribution à la fois de la stratégie de recherche et des financements répond à une logique qui n'inclut pas forcément un certain nombre de considérations. Cela fait plusieurs années que l'équipe dans ce laboratoire essaie de cofinancer à 50 % un thésard. M. Marc SCIAMANA ne veut pas prendre un cas particulier pour en faire une généralité ; néanmoins, il détient de nombreux exemples de cet ordre depuis. Il suggère, à l'occasion de la nouvelle mandature de l'Université de Lorraine, de s'interroger sur certains cas particuliers dans les pôles scientifiques **et** de voir comment dynamiser, dans les petits laboratoires, des projets de recherche qui ne se trouveront pas dans les cases des grandes actions structurantes.

Plusieurs éléments de difficulté viennent percuter les logiques d'allocation des moyens à l'intérieur des pôles scientifiques et les collégiums, qui proviennent parfois de la géographie historique en termes de disciplines, de statuts d'unités.

La Présidente pense que le statut de l'Université de Lorraine a fait que la compétence de répartition des moyens est vraiment descendue au niveau des pôles scientifiques et les collégiums, que l'Université aura des sujets à conduire en matière de discussions avec les pôles scientifiques et les collégiums dans le cadre du dialogue de gestion stratégique qui va s'installer entre l'Établissement et les pôles scientifiques et les collégiums. La Présidente tient à respecter les prérogatives des collègues et souhaite que l'Établissement soit attentif, non pas à une dynamique « petits projets » mais à un développement de petits projets au service d'une dynamique structurante. Si la communauté fait cet effort de vigilance collective conjointement avec les pôles scientifiques et les collégiums pour aboutir dans 5 ans au même résultat et à la même situation qu'aujourd'hui, la Présidente n'y voit aucun intérêt.

En revanche, la Présidente est partante pour que l'Université de Lorraine s'installe dans un dialogue établissement/pôles scientifiques/collégiums afin de construire des dynamiques structurantes, et en l'occurrence sur le périmètre du pôle AM2i sur le sujet du numérique à Metz où tout est à construire.

La Présidente ajoute qu'elle serait ravie de disposer du même niveau d'information sur le désaccord des collègues par rapport à telle ou telle décision prise à tel ou tel endroit. Elle constate que les lignes de connexion avec la maire de Metz sont très bien établies et, ironiquement, elle ajoute qu'elle doit encore continuer à diffuser son numéro de portable dans l'Établissement ainsi que celui de M. Jean-Luc BLIN, nouveau Vice-président du Conseil Scientifique, qui vient de découvrir le problème également...

Mme Vasilica LE FLOCH s'intéresse aux recrutements en fonction des besoins ; elle demande quels paramètres définissent les besoins en enseignants.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN cite, par exemple, des nouveaux parcours, des nouvelles formations dans le nouveau contrat quinquennal ou aussi des besoins antérieurs. Il s'agit de regarder les besoins en formation de l'Établissement en fonction de ce qu'il souhaite développer, les besoins en recherche et de construire des profils, donc des recrutements, sur cette base.

En réponse à la question de Mme Vasilica LE FLOCH, Mme Myriam DORIAT-DUBAN confirme que les effectifs étudiants entrent en ligne de compte (cf. LMI et DEG où les disciplines ne permettent pas de redéploiement interne et où les taux d'encadrement sont très dégradés). Pour les autres collégiums, il s'agit de travailler ensemble pour rétablir un équilibre.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** les allocations des moyens aux pôles scientifiques et aux collégiums proposées, lesquelles constituent une mesure de préparation du budget 2023, afin d'assurer la continuité du fonctionnement sans obérer les travaux à venir sur la révision du modèle économique.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	

Quorum	16
Membres présents	22
Membres représentés	3
Nombre de votants	25
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>9</b>

#### RETOUR de M. BRUNEAU Francis

Nb de présents : 23

Nb de représentés : 3

La Présidente propose de repasser au point 5 de l'ordre du jour.

#### 5. ÉLECTION de VICE-PRÉSIDENTS FONCTIONNELS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 3**

Lors du Conseil d'Administration du 21 juin dernier, les Administrateurs ont reçu le descriptif complet de l'équipe politique. Une partie des Vice-présidents fonctionnels a été présentée à l'élection ; une autre partie est présentée aujourd'hui pour l'élection au Conseil d'Administration.

Chacun des conseils concernés a fait connaissance de ces Vice-présidents : le CF (Conseil de la Formation), le CVU (Conseil de la Vie Universitaire,), le CS (Conseil Scientifique). Les Vice-présidents sont présentés au Conseil d'Administration pour élection après leur passage dans les autres conseils.

Certains d'entre eux sont présents dans la salle (Jamal BOUGDIRA, Benoît GRASSER, Loris GUERY, Valérie RAULT), d'autres n'ont pas pu se libérer.

##### **Fondement réglementaire :**

- Il de l'article 5 du décret du 22 septembre 2011 modifié : « Le président est assisté (...) d'autres vice-présidents, dont il fixe le nombre et les attributions » ;
- Section 2 du titre I du règlement intérieur de l'université en vigueur : « Le Président de l'Université peut proposer au Conseil d'Administration la désignation de Vice-Présidents fonctionnels auxquels sont confiées des missions spécifiques. Après présentation de la mission confiée au Vice-Président fonctionnel, le Président soumet au vote la désignation de ce Vice-Président. » ;

**Majorité requise pour que l'élection soit acquise :** majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour de scrutin, la majorité relative pour le suivant ;

**Candidats proposés par la présidente sous la forme d'une liste :** le conseil est saisi de la liste des missions et des candidats ci-dessus, laquelle découle du point 2 de l'ordre du jour du conseil du 21 juin 2022.

La mise aux voix d'une liste constituant un ensemble permet par ailleurs de faciliter les opérations de vote.

M. Bernard DUSSOUBS, qui n'a pas de souci avec les personnes proposées et qui ne met pas leur compétence en question, est ennuyé par rapport au critère de parité, sous 2 aspects :

- la parité homme/femme => il y a beaucoup d'hommes
- la parité en termes de fonction => sont présents essentiellement des professeurs d'université ; il manque des personnels BIATSS.

À propos de la parité femme/homme, les fonctions de Vice-président (VP) attirent visiblement moins que celles de président ; les réticences ont été plus prononcées par les collègues-femmes contactées, relate la Présidente. En ce qui concerne l'absence d'équilibre sur les fonctions, elle dit qu'en croisant de multiples critères à l'infini, il est impossible de trouver l'équilibre.

Mme Patricia MOINARD souligne qu'un équilibre a été ciblé sur les 2 métropoles – mais pas sur d'autres sites.

La Présidente confirme qu'elle a recherché l'équilibre global Lorraine Nord / Lorraine Sud.

M. Christophe SCHMITT souhaite, d'une part, une précision sur l'arrivée d'un VP adjoint et, d'autre part, dans la liste, certains VP sont « en charge de la politique », d'autres « en charge de la stratégie » : quelle est la différence ?

La partie VP adjoint fait référence à M. Fabrice LEMOINE, VP adjoint en charge de la stratégie Europe auprès de M. Karl TOMBRE car ce dernier ne terminera pas le mandat. Cette articulation est essentielle pour la politique de l'Établissement en matière de relations internationales et, notamment, la stratégie Europe qui est un sujet sur lequel la Présidente souhaite renforcer la démarche de l'Université de Lorraine.

Quant à la différence entre « politique » et « stratégie », la stratégie sera formalisée par des schémas directeurs, la politique, elle, relève de la politique générale que la Présidente a présentée dans le cadre de son programme.

M. Christophe SCHMITT demande si le VP adjoint à la politique scientifique relève de la même démarche.

La Présidente répond par la négative. Elle explique que sur la précédente mandature, M Frédéric VILLIERAS était quasiment seul à couvrir ce champ, conjointement à Mme Clotilde BOULANGER qui s'occupait de la politique doctorale. En dépit de l'inavaisemblable capacité de travail de M. Frédéric VILLIERAS par semaine et sur l'année, cela ne lui laissait pas suffisamment de temps :

- pour s'investir au niveau de la politique de site et faire le lien entre CS (Conseil Scientifique) et politique de site en matière de recherche, notamment au niveau du CORIS, ex-CCOSL (Comité De Coordination et d'Orientation Scientifique de Lorraine).

Le 1<sup>er</sup> objectif est donc de « staffer » le CS pour pouvoir aller dans cette direction ;

- un tiers du temps de M. Frédéric VILLIERAS était occupé à la valorisation alors qu'il aurait fallu y passer davantage de temps.

Là, il y a un rôle politique de facilitation à envisager et c'est la raison pour laquelle la Présidente propose un VP valorisation en accompagnement au processus de valorisation destiné à soulager le CS. La structuration autour du CS a pour unique vocation de permettre au VP du CS et à son adjoint de porter la politique de recherche de l'Établissement, de mieux connecter la politique de recherche définie par le CS avec « LUE » et avec la dynamique recherche portée avec les partenaires de l'Université de Lorraine au sein du CORIS.

M. Hocine CHABIRA veut savoir s'il y aura d'autres VP à l'avenir ; il pense au domaine des cultures, notamment à culture scientifique et technique.

Pour des raisons diverses et variées, le périmètre de l'équipe politique et la structuration des portefeuilles pourraient être amenés à évoluer en cours de mandat – et cela ne pose pas de problème à la Présidente. Quant au schéma initial, il sera dans sa version complète. Des chargés de mission s'occuperont d'autres sujets ; ce sera le cas de la CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle), notamment sur la démarche de la labélisation SAPS (Science Avec et Pour la Société), qui sera assurée par un chargé de mission qui travaillera auprès du VP du CVU (Conseil de la Vie Universitaire), M. Pierre DEGOTT ici présent, en lien fort avec le périmètre du CS où M. Benoît GRASSER, proposé comme VP adjoint, aura aussi dans son périmètre les aspects promotion/communication de la recherche en pilotage.

La Présidente conclut en disant que les collègues présentés dans la liste ne se sont pas encore réunis ; la première équipe politique dans son format complet est prévue lundi prochain, le 18 juillet. Quelques ajustements de périmètre seront vraisemblablement apportés pour que l'ensemble soit efficace.

Le vote portant sur des personnes, un scrutin à l'urne doit se dérouler. La Présidente sollicite des volontaires pour constituer le bureau de vote (président : M. Jean-Marc MARTRETTE, assesseurs : Mmes Catherine RABAN et Caroline GAUCHER et M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD).

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la liste des 7 Vice-présidents et des portefeuilles suivants et élisent à la majorité absolue des membres présents et représentés au premier tour de scrutin :

- ◆ Mme Valérie RAULT, Vice-présidente en charge de l'accompagnement au développement de la pédagogie
- ◆ M. Loris GUERY, Vice-président en charge du développement de l'alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
- ◆ M. Benoît GRASSER, Vice-président adjoint à la politique scientifique
- ◆ M. Jamal BOUGDIRA, Vice-président en charge de la valorisation
- ◆ M. Nicolas FRESSENGEAS, Vice-président en charge du numérique, des données et de la science ouverte
- ◆ Mme Clotilde BOULANGER, Vice-président en charge de la politique doctorale
- ◆ M. Fabrice LEMOINE, Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	23
Membres représentés	3
Nombre de votants	<b>26</b>
<b>Nombre de BULLETINS OUI</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de BULLETINS NON</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de BULLETINS BLANCS</b>	<b>9</b>

**DÉPART de Mme MOINARD Patricia**  
 Procuration à M. SCHMITT Christophe  
 Nb de présents : 22  
 Nb de représentés : 4

**DÉPART de M. CHABIRA Hocine**  
 - Procuration de Mme MIKUSZIES Esther  
 Procuration à Mme Hélène BOULANGER  
 Nb de présents : 21  
 Nb de représentés : 4

**DÉPART de M. BRUNEAU Francis**  
 Procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves  
 Nb de présents : 20  
 Nb de représentés : 5

**DÉPART de M. GREENWOOD James**  
 Procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc  
 Nb de présents : 19  
 Nb de représentés : 6

**DÉPART de M. SCIAMANNA Marc**  
 - Procuration de M. GROS DIDIER François  
 Nb de présents : 18  
 Nb de représentés : 5

**8. MODIFICATION des LIGNES DIRECTRICES de GESTION (LDG) RELATIVES aux PROMOTIONS et aux VALORISATIONS des PARCOURS PROFESSIONNELS des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS et ASSIMILÉS et des PERSONNELS BIATSS de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 4**

Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle que les 2 modifications votées l'an passé sur les LDG (Lignes Directrices de Gestion) ne comprenaient pas la procédure repyramide.

L'ensemble de cette procédure (approuvé en début d'année) est donc inclus dans la nouvelle version qui comprend désormais un paragraphe supplémentaire sur les ex-aequo et sur le fait de pouvoir identifier, quand il y a plus de 4 ex-aequo, les 4 qui seront entendus par le comité d'audition – puisque les textes prévoient que ce comité ne peut pas auditionner plus de 4 personnes.

Pour ce faire, des critères ont été ajoutés qui pourront éclairer le Conseil d'Administration Restreint et qui aideront aussi la Présidente dont le choix final relève.

Autre modification signalée par Mme Myriam DORIAT-DUBAN : l'année dernière, la grille d'évaluation des rapporteurs pour des avancements des enseignants-chercheurs a été refondue car, d'une part, cette grille ne correspondait pas à beaucoup des disciplines de l'Établissement et, d'autre part, les volets étaient totalement déséquilibrés, notamment le volet 1 sur la pédagogie où ne subsistait plus que l'innovation pédagogique. De plus, le volet recherche n'incluait pas la science ouverte et notamment le fait que l'Université de Lorraine a signé DORA (Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche).

Les craintes que cette grille soit encore trop lourde se sont vérifiées. Les groupes de travail qui avaient travaillé sur le dossier l'an dernier ont été réunis à nouveau.

Il est proposé dans le nouveau document sur le LDG de garder la richesse de la réflexion mais de passer d'une grille à un guide, ce qui évite aux rapporteurs de faire des opérations de copié-collé chronophages, tout en conservant tous les critères qu'il est important d'avoir à l'esprit lors de la lecture et de l'évaluation le dossier de candidature.

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD trouve que la grille utilisée pour les avancements de carrière est intéressante car elle évalue à l'instant T l'ensemble de la production d'un collègue. Néanmoins, il lui semble qu'il est important de regarder la dynamique des carrières des individus : selon lui, faire une demande de promotion en fin de carrière, ce n'est pas la même chose que d'en faire une en début de carrière.

La grille demande d'évaluer l'ensemble de la carrière, en particulier sur les derniers échelons de chaque corps, et d'examiner ce qui s'est passé depuis la dernière nomination ou depuis la dernière promotion. Les critères du Conseil d'Administration qui avaient été votés soulignent aussi ces points-là et sont repris dans les LDG, expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN s'adresse à M. Christophe SCHMITT pour préciser qu'il existe très peu de cas où il faudra procéder à un choix entre 4 personnes : en fait, il s'agit de 4 par possibilité de repyramide. Dans les sections 31 ou 27, ce cas de figure pourrait se produire. Il est également possible de ne pas avoir d'ex-aequo.

M. Olivier GARET intervient pour dire qu'il votera oui. Cela étant, il désire souligner que les LDG relatives aux promotions ont besoin d'être sérieusement améliorées ; actuellement, on constate beaucoup de fausses notes et d'insatisfaction qui remontent des personnels.

Sauf à donner une promotion à tous les collègues qui en demande une, le dispositif génère forcément de l'insatisfaction quelque part. La Présidente déclare qu'à l'aune d'une nouvelle mandature, ce dispositif nécessite probablement d'être retravaillé mais qu'il faut terminer le processus car on ne change pas les règles du jeu en cours de route.

Les LDG sont revotées tous les ans, donc sujettes à un processus d'amélioration continue, notamment pour les mesures LPR qui représentent un chamboulement en matière indemnitaire. Pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN, il est illusoire de penser que les LDG seront totalement satisfaisantes dans un an ; Mme Myriam DORIAT-DUBAN opte plutôt pour une amélioration progressive sur 3 ans.

M. Bernard DUSSOUBS émet 2 remarques :

- dès qu'il est fait référence à des dynamiques de carrière, il se soucie de la prévention des biais au recrutement des collègues féminines,
- concernant la lourdeur des méthodes de repyramide, qu'elles concernent les enseignants-chercheurs mais aussi les assistants-ingénieurs, M. Bernard DUSSOUBS espère que l'Établissement bénéficiera de l'oreille attentive du chargé de la simplification au ministère.

La Présidente informe que M. Pascal TISSERANT et les équipes travaillent à une formation des membres des comités de sélection, entre autres sur la prévention des biais au recrutement entre les femmes et les hommes.

M. Stéphane LEYMARIE indique que, dans la perspective de l'amélioration continue du dispositif, les LDG ministérielles étant des orientations qui comportent aussi des injonctions, il y aura une étape au niveau national qui sera l'appréciation de la manière dont les établissements ont procédé pour réattribuer les contingents des années qui suivent. Il rappelle que dans le projet initial de repyramide, il était notamment question du ratio PR/MCF par discipline. Ces éléments seront pris en considération au niveau national pour amener la suite : des données descendront du national pour réorienter, le cas échéant, nos processus internes, anticipe-t-il.

En réponse à l'interrogation de M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD sur les repyramidages, Mme Myriam DORIAT-DUBAN précise que la prochaine étape est de proposer aux Administrateurs les comités d'audition.

En page 15 du document sur la procédure d'avancement des personnels hospitalo-universitaires, il est mentionné « Faculté de Médecine » au lieu de « Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé », signale M. Jean-Marc MARTRETTTE.

La modification les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels du 6 juillet 2021, afin de tenir compte de plusieurs éléments contenus dans le chapitre 2 du document en **annexe 4**, est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	5
Nombre de votants	<b>23</b>
Nombre de REFUS de VOTE	1
Nombre de VOIX POUR	<b>22</b>
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

#### 9. RECRUTEMENTS COMPLÉMENTAIRES des EMPLOIS de la FILIÈRE des INGÉNIEURS et PERSONNELS TECHNIQUES de RECHERCHE et de FORMATION sur VOIE TEMPORAIRE dite de « REPYRAMIDAGE » : REPYRAMIDAGE des ASSISTANTS INGÉNIEURS (ASI) dans le CADRE de la LPR

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 5**

Le ministère a demandé à l'Université de Lorraine remonter 15 profils pour le 12 mai 2022.

L'Établissement a sollicité l'ensemble des collégiums, des pôles scientifiques et des directions opérationnelles concernées pour avoir connaissance de leurs priorités, sur la base desquelles des emplois-types ont été proposés, sur lesquels ont été fléchés les 15 possibilités.

Le CT (Comité Technique) a été réuni pour information le 12 mai. En séance, les derniers arbitrages ont été prononcés. Le tableau résultant des débats a ensuite été envoyé au ministère. Ce même tableau est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN ajoute, qu'a priori, au moment de la réflexion des priorités, aucune BAP n'a été exclue. Si certaines BAP n'ont pas de repyramide aujourd'hui, cela découle des arbitrages selon lesquels il a été collectivement choisi de ne pas en mettre.

Les membres du Conseil d'Administration déterminent à l'unanimité 15 emplois-type prioritaires ouverts aux recrutements complémentaires sur modalités exceptionnelles de repyramide 2022 – corps des ASI.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	5
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	23
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**Les points 10 et 11 sont soumis à un vote unique**

- 10. RÉMUNÉRATION des ACTIVITÉS ACCESSOIRES - ANNÉES UNIVERSITAIRES 2021-2022 et suivantes**  
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 6**

- 11. RÉMUNÉRATION des INTERVENANTS à l'ADMISSION en CERTIFICAT de CAPACITÉ d'ORTHOPHONIE**  
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 7**

Le CT a émis un avis favorable sur ces 2 points.

Les points :

- 10. Rémunération des activités accessoires - années universitaires 2021-2022 et suivantes**

- 11. Rémunération des intervenants à l'admission en certificat de capacité d'orthophonie**

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	5
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**12. CAMPAGNE d'AVANCEMENT à la CLASSE SUPÉRIEURE des ENSEIGNANTS CONTRACTUELS :  
VOLUME de PROMOTIONS**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 8**

Le CT (Comité Technique) a émis un avis réputé donné car l'Université propose zéro poste à l'avancement puisqu'il s'agit d'un cumul de reliquats et puisqu'une attention est portée à ce que le régime des contractuels ne soit plus favorable que le système des titulaires.

Le temps que les reliquats atteignent 1, il n'y a pas de possibilité de promotion, expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Pour M. Olivier GARET, le principe selon lequel les contractuels ne seraient pas mieux traités que les fonctionnaires est simple alors que le règlement de gestion pour les accès aux promotions des enseignants contractuels est fort étonnant et injuste. M. Olivier GARET a du mal à comprendre la logique qui a présidé à l'établissement de ces grilles puisqu'un parallèle est fait entre les taux de promotion des corps d'enseignants titulaires et celui des enseignants contractuels alors que les grilles ne sont pas les mêmes ; pourquoi comparer alors ces 2 taux ?

De plus, il est fait référence à des taux de passage parmi les promouvables alors que les conditions de promouvabilité n'ont rien à voir entre les 2 grilles :

- sur la 1<sup>ère</sup> grille, on peut déposer sa candidature sur l'équivalent à 5 échelons de carrière,
- pour la seconde, juste sur le dernier échelon.

On compare des populations qui n'ont rien en commun en utilisant l'argument de l'équité pour justifier le fait qu'il y a zéro promotion.

M. Olivier GARET estime que ce n'est pas bien, que les collègues le ressentent comme quelque chose de relativement insultant, et qu'on ne peut plus continuer ainsi.

M. Sébastien LAJOUX rappelle que le règlement de gestion, lors de son renouvellement, a été amélioré en termes de rémunérations – même s'il reconnaît qu'il reste du chemin à faire. Quant au principe qui s'applique sur les promotions et sur l'ensemble des règlements de gestion des contractuels, il fallait bien prendre un garde-fou, notamment pour préserver l'attractivité de l'emploi titulaire, affirme-t-il. Parmi les enseignants contractuels, certains collègues, du fait de leur discipline, ne peuvent pas passer titulaires – il faut le prendre en compte.

L'intérêt serait d'en discuter plus globalement sur une refonte de l'emploi contractuel (les textes et les décrets sur la fonction publique ont évolué récemment). Pour l'instant, l'idée est d'appliquer le règlement de gestion voté en son temps.

La Présidente s'engage à placer ce sujet dans l'agenda social au cours de son mandat pour résoudre au moins une partie des incohérences soulevées par M. Olivier GARET.

Les membres du Conseil d'Administration déterminent le nombre des avancements à la classe supérieure 2022 et le reliquat à prendre en compte sur les promotions 2023.

*Nota : pas de promotion à offrir à la hors classe et à la classe exceptionnelle en 2022.*

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	5
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

**PAUSE DÉJEUNER**

DÉPART DE Mme DENOOZ Laurence

Procuration à Mme TOUCH Pheakdey

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 6

**13. LISTE PRÉVISIONNELLE des DIPLOMES DEMANDÉS à l'ACCRÉDITATION 2024 en LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE, MASTER et en SANTÉ**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 9**

Le Conseil de la Formation (CF) s'est réuni la semaine dernière. M. Nicolas OGET observe que l'**annexe 9** constitue la liste prévisionnelle élargie. S'y trouvent plus de 6330 parcours au total :

- 105 parcours de licence
- 59 parcours de licence professionnelle
- 56 parcours de BUT (Bachelor Universitaire de Technology)
- 283 parcours de master
- 117 parcours en santé qui ne sont ni des licences ni des licences professionnelles ni des masters.

Il ressort que l'Université de Lorraine a une reconduction de l'offre de formation existante à plus de 90 % – ce qui est rassurant d'un certain côté et qui, d'un autre côté, interpelle sur le manque de nouveauté en termes de parcours.

Le CF a recueilli quelques interrogations, notamment sur :

- ❖ des parcours où l'Établissement ne sait pas s'il s'agit de double diplômes demandés ou de nouveaux parcours,
- ❖ des noms de parcours qui ne sont pas remontés sous la même appellation lorsqu'ils proviennent de 2 collégiums partageant ce parcours,
- ❖ un certain nombre de propositions avec des positions qui ne sont pas arrêtées dans certains collégiums.

Ceci a conduit le CF à prendre acte de cette liste, avec 2 mentions :

- l'architecture définitive devra être validée par les conseils de collégiums, pour avis du CF en octobre ;
- une clarification est nécessaire partout où des points d'interrogation subsistent.

M. Camille DIOU demande s'il est envisageable de proposer d'autres mentions à l'avenir et à quelle échéance.

Ce choix appartient aux collégiums dans un premier temps et, dans un second temps, le travail est opéré dans une enveloppe contrainte, répond M. Nicolas OGET.

En page 3, M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD signale une anomalie dans le tableau : le master dont il s'occupe (*Traitement Automatique des Langues*) ne figure pas dans la liste alors qu'il est bien proposé dans l'offre de formation actuelle.

La Présidente fait le point des 6 procurations en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte à l'unanimité des listes prévisionnelles présentées aux Administrateurs en vue :

- ♦ de leur dépôt auprès du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- ♦ et de la poursuite du travail de co-construction en interne et avec les services de la ministre.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	23
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**Les points 14 à 17 font l'objet d'un seul vote**

Ces points ont tous bénéficié d'un avis favorable du CF puisque, la plupart du temps, il s'agit des applications nationales au sein de l'Université de Lorraine, remarque M. Nicolas OGET.

**14. MONTANTS des DROITS UNIVERSITAIRES : TAUX APPLICABLES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 10**

**15. MONTANTS des DROITS UNIVERSITAIRES : RÉPARTITION 2022-2023**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 11**

**16. DROITS UNIVERSITAIRES 2022-2023 : TARIFICATION des CERTIFICATIONS NON OBLIGATOIRES et INSCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 12**

Certains étudiants inscrits au département LEA à Metz passent aussi une certification HSK pour le chinois, que Mme Vasilica LE FLOCH ne retrouve pas dans les tarifs.

M. Nicolas OGET en déduit que cette certification n'a pas été remontée.

Le cas échéant, cette certification sera soumise devant le CF pour avis et devant le Conseil d'Administration (ou la Présidente par délégation) pour décision.

**17. POLITIQUE d'EXONERATION des DROITS d'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS des ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES - ANNEES UNIVERSITAIRES 2021-2022 ET 2022-2023 : PROLONGATION de la MESURE relative aux CONVENTIONS avec l'ASSEMBLÉE des DIRECTEURS d'IUT (ADIUT)**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 13**

M. Maxime AMBLARD-VIROLAUD regrette qu'il existe encore des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires car cela a des conséquences directes et négatives actuellement sur les candidatures et les étudiants qui décident de rejoindre ou pas les formations de l'Université.

Cela étant, la mesure proposée par l'Établissement vise à étendre le périmètre d'exonération, et va plutôt dans le bon sens, intervient la Présidente.

Les points :

- 14. Montants des droits universitaires : taux applicables – année universitaire 2022-2023**
- 15. Montants des droits universitaires : répartition 2022-2023**
- 16. Droits universitaires : tarification des certifications non obligatoires et inscriptions particulières**
- 17. Politique d'exonération des droits d'inscription différenciés des étudiants extracommunautaires - années universitaires 2021-2022 et 2022-2023 : prolongation de la mesure relative aux conventions avec l'assemblée des directeurs d'iut (ADIUT)**

sont approuvés par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	22
Nombre de VOIX CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**18. PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES de SCOLARITÉ (POCS) 2022-2023**

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXES 14.0 à 14.2**

Pour la première fois, il n'y a pas eu d'opposition sur les POCS au CF, souligne la Présidente.

Un travail important de nettoyage a été réalisé en lien avec les services du Rectorat qui exercent pleinement leur contrôle de légalité, ce dont la Présidente les remercie car ce contrôle a permis de progresser.

Le CF s'est exprimé en 2 votes, un sur le tableau et sur la ligne spécifique ENSIC dans un second temps. Le Conseil d'Administration s'aligne sur cette option.

Les tarifs des Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) listés dans le tableau **hors ENSIC** transmis aux Administrateurs ainsi que les documents de travail présentés par école **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	<b>23</b>
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>2</b>

Les tarifs des Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) figurant sur la **ligne spécifique ENSIC** du tableau transmis aux Administrateurs ainsi que les documents de travail présentés par école **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	<b>23</b>
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>4</b>

**19. FRAIS des ÉCOLES d'INGÉNIEURS APPLICABLES aux CANDIDATS à l'ADMISSION 2022**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 15**

À noter : La mise en œuvre des frais de concours ou de dossier en vue de l'admission en école d'ingénieurs est subordonnée à la publication d'un arrêté ministériel.

Les frais des écoles internes, centres organisateurs des épreuves d'admission, pour la campagne de sélection de l'année universitaire 2022-2023 **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	

Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	21
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	2

## 20. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Collège de Droit Lorrain

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 16**

M. Nicolas OGET explique l'avis partagé du CF sur cette demande. Du point 20 à 26, le CF a examiné plusieurs demandes de création de DU. Le point 21 a été reporté afin d'avoir de nouveau un débat entre 2 collégiums.

La présentation du point 20 par M. Hugo STAHL a montré que cette formation jouxtait la formation de la licence et du master. Il s'agit donc d'une brique, le but étant de préparer les étudiants en vue des concours et examens nationaux. Le DU porte sur de la culture juridique, historique, sur les grands procès et la note de synthèse – exercice spécifique dans le domaine du Droit. Ces parcours sont présentés comme des parcours d'excellence existant dans d'autres universités.

Les membres du CF se sont interrogés :

- sur la possibilité d'intégrer ce type de formation au cursus de licence et de master et
- sur le fait de disposer d'une formation de type DU (Diplôme d'Université) qui est tarifée et qui offre logiquement plus de chance de réussite pour ceux qui passeront les concours et les examens nationaux mais qui peut introduire une forme de sélection par l'argent.

Ceci a conduit à un vote moins tranché que les autres (8 voix pour, 5 contre et 13 abstentions).

Les porteurs du projet ont expliqué que les autres facultés de droit recourraient au même dispositif et qu'il fallait, pour la faculté de Droit de Nancy, que ce DU soit accessible sur les 2 campus (Nancy et Épinal), ce qui leur permettrait de rester au niveau de l'offre de formation proposée dans les autres facultés en France, complète la Présidente.

En réponse à la question de M. Jean-Marc MARTRETTE sur l'existence éventuelle de formations privées dans le domaine, la Présidente indique que la concurrence dans le domaine du droit ne s'exerce que d'une université à une autre.

M. Nicolas OGET ajoute que, dans la prochaine offre de formation, on pourrait retrouver ce type de cursus éventuellement dans les parcours de personnalisation.

La Présidente confirme à M. Jean-Yves JOUZEAU qu'actuellement, cette formation prend également la forme d'un DU dans les autres universités.

La création du Diplôme d'Université (DU) Collège de Droit Lorrain **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	16
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	3

21. DEMANDE de CRÉATION du DU *Expert de justice*Point  **REPORTÉ****Les points 22 à 29 sont soumis à un vote groupé**22. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Euridentity Basic Level : Foundations of Europe*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 17**23. DEMANDE de MODIFICATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

La modification porte sur le fait qu'au terme de la formation des premiers étudiants (2020 et 2021) et des différents échanges (notamment avec les services de France compétences), il ressort que l'organisation du diplôme peut être améliorée, gagner en efficacité et efficience. En ce sens, il est proposé de :

- Conserver les dimensions théorique et pratique de la formation ;
- Fusionner les niveaux 1 et 2, si bien que la formation sera de 128 heures (en présentiel) et se déroulera sur une seule année universitaire ;
- Ouvrir la formation aux étudiants en formation initiale dès la L3.

24. DEMANDE de MODIFICATION de l'INTITULÉ du CMI *Biologie-Santé-Environnement*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 18**25. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Management international – Franco-ukrainien*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 19**26. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ *Formation Parcours adaptés*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 20**27. MODIFICATION des REGIMES SPECIAUX d'ÉTUDES (RSE) - Rentrée 2022 - ETUDIANT(E) SPORTIF(VE) de HAUT NIVEAU (ESHN)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 21**28. DEMANDES d'OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 22**

**29. DEMANDE d'OUVERTURE de la filière FISEA à l'ENSIC (formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti)**

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXES 23.0 à 23.1**

Les points :

22. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) *Euridentity basic level : foundations of Europe*
23. Demande de modification du Diplôme d'Université (DU) *Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends*
24. Demande de modification de l'intitulé du CMI *Biologie-Santé-Environnement*
25. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) *Management international – Franco-ukrainien*
26. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) *Formation Parcours adaptés*
27. Modification des régimes Spéciaux d'Études (RSE) – Rentrée 2022 – Étudiant(e) Sportif(ve) de Haut Niveau (ESIN)
28. Demandes d'ouverture de formations en apprentissage
29. Demande d'ouverture de la filière FISEA a l'ENSIC (Formation Initiale sous Statut d'Etudiant puis d'Apprenti)

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	23
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**30. DÉSIGNATION du DIRECTEUR GÉNÉRAL de la FILIALE UL Propuls**

Point ~~REPORTÉ~~

**31. ÉLECTION des MEMBRES de la SECTION DISCIPLINAIRE (SDE) du CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPÉTENTE à l'ÉGARD des ENSEIGNANTS**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**Rappel :**

- Obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes par collège de la section ;
- Scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;
- Seuls les représentants élus du collège B participent à l'élection.

À la suite des opérations du 21 juin 2022, il s'agit de compléter la composition nominative de la Section Disciplinaire Enseignants (SDE) sur le collège 3 et sur les autres représentants.

Ces enseignants sont des PRAG (Professeurs Agrégés), des PRCE (Professeurs Certifiés), des enseignants du 1er degré de l'Établissement.

**a) Collège 3 : corps des PRAG = 1 homme, 1 femme**

Suite à appel à candidature, M. Alain **LONGHAIS** et Mme Michèle **SCHWARTZ-MEREY** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants, au titre du collège 3.

**b) Collège autres représentants des personnels enseignants titulaires : corps des PRCE = 1 homme, 1 femme**

Suite à appel à candidature, M. Raphaël **BETZ** et Mme Florence **PONCET** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants, au titre des autres représentants des personnels enseignants titulaires : PRCE, qui ont vocation à siéger en remplacement d'un des membres du collège 3 lorsqu'est poursuivi un enseignant de la catégorie ou du corps correspondant(e).

**c) Collège autres représentants des personnels enseignants titulaires : corps enseignants du 1<sup>er</sup> degré = 1 homme, 1 femme**

Suite à appel à candidature, M. Jean-Paul **AUBERT** et Mme Anne **BONHOME** ont répondu favorablement pour siéger à la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants, au titre des autres représentants des personnels enseignants titulaires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré, qui ont vocation à siéger en remplacement d'un des membres du collège 3 lorsqu'est poursuivi un enseignant de la catégorie ou du corps correspondant(e).

Les membres élus du collège 2 du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et à bulletin secret :

- ♦ M. Alain **LONGHAIS** et Mme Michèle **SCHWARTZ-MEREY**, en tant que représentants du collège 3 (PRAG) de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants ;
- ♦ M. Raphaël **BETZ** et Mme Florence **PONCET**, en tant que représentants des autres représentants des personnels enseignants titulaires (PRCE) de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants ;
- ♦ M. Jean-Paul **AUBERT** et Mme Anne **BONHOME**, représentants des autres représentants des personnels enseignants titulaires – enseignants du 1<sup>er</sup> degré – de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Enseignants.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres du collège B en exercice	6
Hors Présidente	
Membres présents	6
Membres représentés	0
Nombre de votants	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	6
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	0

(Président du Bureau de vote : M. Jean-Marc MARTRETTTE  
Assesseurs : Mme Catherine RABAN et M. Christophe SCHMITT)

**32. DÉSIGNATION de 2 REPRÉSENTANTS du COLLÈGE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES du CONSEIL D'ADMINISTRATION au BUREAU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ de LORRAINE**

Point ~~REPORTÉ~~

**33. DÉSIGNATION des REPRÉSENTANTS de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE au sein des INSTANCES du GROUPEMENT d'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE « HOPITAL VIRTUEL de LORRAINE » (GIE HVL) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

- Structure dotée de la personnalité morale, le groupement d'intérêt économique (GIE) a pour but "de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité. (...) Son activité doit se rattacher à l'activité économique de ses membres et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci." (article L251-1 du code de commerce). A cet égard, le GIE HVL est un outil de mutualisation.
- Le principe « Jamais la première fois sur le patient » posé par la Haute autorité de santé ont conduit les acteurs académiques et médicaux de la santé publique à faire de la simulation en santé une méthode pédagogique active, porteuse d'enjeux éthiques et d'intérêt général ; l'université de Lorraine, le CHRU et l'ICL sont au nombre de ces acteurs et poursuivent des activités similaires ou complémentaires dans ce domaine.

En 2016, ces trois établissements choisissent de se rapprocher autour d'un projet partagé dont l'objet **est** de faire connaître les réalisations afférentes aux missions de formation et de recherche qu'ils exercent dans le champ de la simulation en santé. Ensemble, ils créent le groupement d'intérêt économique Hôpital Virtuel de Lorraine afin de mettre en commun des moyens de différente nature (moyens matériels, locaux, équipements, savoir-faire propre) pour améliorer leurs propres résultats, concourir à leur propre développement à travers le GIE : actions d'ingénierie pédagogique, de modélisation, de transfert qui ne pourraient pas être supportées ou engagées par un membre seul au regard de ses propres moyens.

- Outre les organes obligatoires prévus par la loi (assemblée décisionnaire des membres, contrôleur de gestion, commissaire aux comptes, administrateur), les membres fondateurs ont souhaité doter le GIE **d'un conseil de gestion**. La gouvernance comprend ainsi deux niveaux :

- La gouvernance stratégique chargée des orientations générales, de l'adoption du règlement intérieur, de la composition du GIE (admission de nouveaux membres) : l'assemblée générale,
- La gouvernance de « gestion courante » : le conseil de gestion qui assiste l'administrateur.

L'Université de Lorraine est représentée, comme membre fondateur, au sein de ces deux instances.

Conformément aux statuts du GIE HVL en vigueur, le Conseil d'Administration est invité à désigner, pour un mandat de quatre (4) ans, les personnes dont les noms suivent pour siéger au sein :

**De l'Assemblée Générale du groupement :**

- La Présidente de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- M. Marc BRAUN, doyen de l'UFR-Faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé de Nancy ;
- M. Bruno CHENUEL, directeur du collégium Santé ou sa représentante, Mme Alexandrine LAMBERT, directrice adjointe du collégium Santé.

**Du Conseil de Gestion du groupement :**

- conseiller titulaire : M. Stéphane ZUILY, CUESim de l'UFR-Faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé de Nancy,

- conseiller titulaire : M. Raphaël DUVAL
- conseiller suppléant : Mme Frédérique HINSBERGER, direction générale des services,
- conseiller suppléant : reste à pourvoir

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité, pour un mandat de quatre (4) ans, les fonctions ou les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessus pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIE HVL ou au sein du Conseil de Gestion du GIE HVL.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	23
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	0

**34. AVIS sur la NOMINATION du DIRECTEUR du SERVICE UNIVERSITAIRE de MÉDECINE PRÉVENTIVE et de PROMOTION de la SANTÉ (SUMPPS) de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE**  
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 24**

Le règlement intérieur prévoit que :

- la nomination de la direction du SUMPPS est effectuée par la Présidente de l'Université de Lorraine après avis du Conseil d'Administration,
- la directrice ou le directeur du SUMPPS (qui s'occupe de la santé des étudiants) est choisi(e) parmi des médecins titulaires d'un diplôme de spécialité en santé publique et médecine sociale, indique M. Vincent MALNOURY.

En l'occurrence, pour ce recrutement, un jury a été réuni et a auditionné plusieurs candidats en mai dernier. Ce jury était composé du Docteur Martine ROSENBACHER-BERLEMONT, Isabelle ARNOUD, sous-directrice de la Direction des Ressources Humaines et de M. Vincent MALNOURY.

Au terme de ce jury, la candidature du Docteur Marie-Charlotte HALLOUIN, médecin biologiste, a été unanimement retenue. Le Dr Marie-Charlotte HALLOUIN a fait une carrière dans la recherche mais souhaite aujourd'hui s'investir et investir ses compétences dans le domaine de la médecine universitaire en direction des étudiants.

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Administration et de la décision finale de la Présidente, elle pourrait rejoindre le SUMPPS au 1<sup>er</sup> septembre de cette année.

M. Bernard DUSSOUBS espère que cette nomination fait partie de tout un processus qui permettra d'apaiser la situation du SUMPPS, particulièrement à Nancy.

Les membres du Conseil d'Administration formulent un avis favorable à l'unanimité sur la nomination de **Mme Marie-Charlotte HALLOUIN** comme directrice du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17

Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	23
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**Les points 35 à 43 – hormis le point 40 font l'objet d'un vote unique**

Compte-tenu que M. Olivier GARET souhaite ne pas participer au vote du point relatif à la modification des statuts de l'UFR Faculté de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy (point 40), ce point sera soumis à un vote séparé.

Pour les autres points, pas de demande d'information ou de remarque des Administrateurs sur ces dossiers.

**35. EXAMEN des STATUTS de l'UR 7312 PSYCHOLOGIE ERGONOMIQUE et SOCIALE pour l'EXPÉRIENCE UTILISATEURS – PErSEUs**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS** **ANNEXE 25**

Travail statutaire repris par l'administrateur provisoire fin avril 2022 avec pour mission de faire aboutir le projet rapidement. Le projet s'écarte en partie du modèle des UR (pas de problème de régularité) :

- HDR (Habilité à Diriger des Recherches) exigée pour être directeur ;
- corps électoral spécifique pour son élection (Assemblée Générale réduite) ;
- création d'un comité scientifique.

**36. MODIFICATION des STATUTS de l'UFR SCIENCES HUMAINES et SOCIALES-METZ (UFR SHS-Metz) : ARTICLES 4 et 6**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS** **ANNEXE 26**

Les modifications concernent principalement :

- les modalités de choix des assesseurs du directeur ;
- + 2 représentants des personnels BIATSS dans le conseil.

**37. MODIFICATION des STATUTS de l'UR 3767 ÉQUIPE de RECHERCHE sur les PROCESSUS INNOVATIFS - ERPI**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS** **ANNEXE 27**

- Ajout des modalités selon lesquelles le conseil peut délibérer à distance par visioconférence ;
- Assouplissement la règle de quorum à l'ouverture du conseil ;
- Ajout du responsable scientifique et du Responsable Administratif du Lorraine Fab Living Lab à la liste des invités permanents du conseil.

**38. MODIFICATION des STATUTS de l'UR 3945 CENTRE de RECHERCHE UNIVERSITAIRE LORRAIN d'HISTOIRE (CRULH)**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS** **ANNEXE 28**

Principaux aménagements :

- redéfinition des différentes catégories de membres pour plus de clarté (+ mention du droit de vote à l'Assemblée Générale selon la catégorie) ;
- modification des conditions d'éligibilité à la fonction de responsable d'axe en cohérence avec ces nouvelles catégories

**39. MODIFICATION des STATUTS de l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE en GÉNIE des SYSTÈMES et de l'INNOVATION (ENSGSI)**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 29**

Modifications notables :

- ❖ ajout des modalités permettant à certains membres de participer aux travaux à distance lors d'une séance en présentiel ;
- ❖ création du conseil de perfectionnement comme organe obligatoire ;
- ❖ ajout de la composition de la commission d'enseignement ;
- ❖ la commission de recrutement devient la commission de choix des enseignants (appellation habituellement utilisée par les écoles d'ingénieur et les IUT)

**41. MODIFICATION des STATUTS de l'UR 7303 INSTITUT de RECHERCHES sur l'ÉVOLUTION de la NATION et de l'ÉTAT (IRÉNÉE)**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 30**

- ✓ Modification de la durée (actuellement 4 ans) et des modalités d'élection du directeur de l'unité (actuellement directeur et directeur-adjoint élus conjointement) ;
- ✓ fin de la perte de la qualité de membre par l'exclusion.

**42. MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du POLE SCIENTIFIQUE OBSERVATOIRE TERRE et ENVIRONNEMENT de LORRAINE (OTELO)**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 31**

Il s'agit de mettre fin à une incohérence : le directeur du pôle, également directeur de l'OSU (isomorphe), est compté deux fois dans le conseil ; en conséquence, compléter les conditions d'éligibilité à la fonction de directeur (cumul possible pôle / OSU) ; fin du bureau du conseil ; ajout des modalités selon lesquelles le conseil peut délibérer à distance.

**43. EXAMEN de la CONVENTION de RENOUVELLEMENT de l'UNITE d'APPUI et de RECHERCHE « MAISON DES SCIENCES de l'HOMME LORRAINE »**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 32**

Avis favorable du CS (Conseil Scientifique) du 21 septembre 2021 (opportunité scientifique) ; le CT (Comité Technique) du 21 octobre a estimé le projet insuffisant => reprise du travail de rédaction afin de répondre aux observations du CT, en lien avec le CNRS (modèle applicable aux MSH) : le résultat est un projet plus équilibré pour l'Université de Lorraine et adopté par le conseil de l'UAR (Unité d'Appui et de Recherche).

Les points :

**35. Examen des statuts de l'UR 7312 Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs – PErSEUs**

**36. Modification des statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz (UFR SHS-Metz) : articles 4 et 6**

37. Modification des statuts de l'UR 3767 Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs – ERPI
38. Modification des statuts de l'UR 3945 Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH)
39. Modification des statuts de l'École Nationale Supérieure en Génie des Systèmes et de l'Innovation (ENSGSI)
41. Modification des statuts de l'UR 7303 Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de l'État (irénée)
42. Modification du règlement intérieur du pôle scientifique Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)
43. Examen de la convention de renouvellement de l'Unité d'Appui et de Recherche « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine »

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	23
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

40. MODIFICATION des STATUTS de l'UFR FACULTÉ de la FACULTÉ des SCIENCES et TECHNOLOGIES de NANCY (FST)  
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 33**

Les statuts en vigueur n'étant plus adaptés au besoin de l'UFR, un important travail de co-construction au sein de la composante (résultat d'un travail de 8 mois, largement partagé en interne) a été mené :

- fin de des secteurs scientifiques (organisation en départements seulement) ;
- composition du conseil : augmentation de nb des représentants des personnels ;
- mise en conformité réglementaire du nombre (pair) et de la liste des personnalités extérieures ;
- 4 vices-doyens et 4 commissions statutaires ;
- 1 service commun interne ATELA- ATELIS (directeur élu par l'Assemblée Générale) ;
- 1 implantation à Epinal ATELIS (directeur élu par l'Assemblée Générale).

**Point d'attention :**

Fin anticipée du mandat de vice-doyen : ajouter « La procédure de destitution est définie par le règlement intérieur de l'UFR » (article 14) (cf. travaux statutaires des 8 IUT : même ajout s'agissant du chef de département).

La modification des statuts de l'UFR Faculté de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	<b>23</b>
Nombre de REFUS de VOTE	1
Nombre de VOIX POUR	<b>21</b>
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

**44. MODIFICATION des MODALITÉS d'ACCUEIL des ÉTUDIANTS et de FONCTIONNEMENT du MASTER CONJOINT ERASMUS MUNDUS DENSYS**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

**ANNEXE 34**

Aucune demande de précision n'est émise quant aux dernières dispositions modifiant les délibérations au sujet de ce master Erasmus Mundus DENSYS.

La modification des modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	<b>23</b>
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOIX POUR	<b>23</b>
Nombre de VOIX CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**45. RECONDUCTION du PRINCIPE de CAUTIONNEMENT dans le CADRE de l'HÉBERGEMENT au CROUS des ÉTUDIANTS et des CHERCHEURS INTERNATIONAUX**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

**ANNEXE 35**

Ce dispositif a reçu un avis favorable à l'unanimité par le CVU (Conseil de la Vie Universitaire), précise la Présidente.

La reconduction du principe de cautionnement dans le cadre de l'hébergement au CROUS des étudiants et des chercheurs internationaux **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	6
Nombre de votants	23
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOIX POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de VOIX CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

La Présidente lève la séance à 14h45.



Hélène BOULANGER  
Présidente de l'Université de Lorraine